

JUILLET 2022



# BULLETIN MUNICIPAL

## LE PETIT MAIRAT AU FIL DE L'OSME



### SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE - COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS
- VIE DE LA COMMUNE
- VIE DES ÉCOLES

- VIE DES ASSOCIATIONS
- VIE INTERCOMMUNALE
- EXPRESSION DES ÉLUS
- INFORMATIONS PRATIQUES

# MAIRIE

TOUTES LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE FAITES AUX DEUX SECRÉTARIATS

## AIGRE

Du lundi au vendredi  
De 9h à 12h 30 et de 14h à 17h 30  
Le samedi de 10h 30 à 12 h  
☎ 05 45 21 10 56

## VILLEJÉSUS

Lundi et mercredi  
De 14h à 17h30  
Jeudi de 8h30 à 12h30  
☎ 05 45 21 10 21

Mail : [contact-aigre@aigre.fr](mailto:contact-aigre@aigre.fr) • Site Internet : [www.aigre.fr](http://www.aigre.fr)  
Page Facebook : MairieAigre

### LES ÉLUS

Le Maire et les Adjointes tiennent une permanence tous les matins, du lundi au samedi. Les prises de rendez-vous s'effectuent par téléphone auprès des secrétariats de Mairie.

#### LE MAIRE

Renaud COMBAUD

#### LES MAIRES DÉLÉGUÉS

Renaud COMBAUD (Aigre)  
Brigitte FOURÉ (Villejésus)

#### LES ADJOINTS

Brigitte FOURÉ, chargée de l'attractivité du territoire  
Christophe TIPHONNET, chargé du cadre de vie  
Sylvie BRIS, chargée des affaires scolaires et des ressources humaines  
Raphaël BOUCARDEAU, chargé de l'animation du territoire  
Tanguy GAILLARD, chargé des finances et de l'environnement

#### LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Christian MEGRET - Evelyne BERTRAND - Lê-Xuân LAIRAUD - Olivier GEOFFRION - Nicole DELUSSET - Nathalie RENARD - Marie JARRY - Carole DUTRIAUX - Damien TRILLAUD - Emilie ROUX - Hugues CLÉMENT - Guillaume DENIS - Dominique HYVERNAUD-PINEAU - Patricia RANOUIL - Amandine GUILLAUME - Nadia CAILLAUD - Christophe TYRÉ

## PERMANENCES À LA MAIRIE D'AIGRE

Conciliateur de justice

1<sup>er</sup> ET 3<sup>e</sup> JEUDI DE CHAQUE MOIS 10h00 À 12h00 (SANS RENDEZ-VOUS)



Conseillers départementaux  
Brigitte FOURÉ et Fabrice GEOFFROY

**MAIRIE D'AIGRE de 11h00 à 12h00**

JEUDI 15 SEPTEMBRE

JEUDI 20 OCTOBRE

JEUDI 24 NOVEMBRE

*Pour plus d'informations, merci de contacter le 05 16 09 75 15 ou 05 16 09 69 78*

## LE MOT DU MAIRE



*Chères Aigrinoises et chers Aigrinois,  
Chères Villesalémoises et chers Villesalémois,*

*L'été arrive, enfin ! Je souhaite à chacun de profiter des beaux jours, en espérant que nous n'ayons pas à faire face à une énième vague de COVID !*

*Beaucoup d'événements vous attendent en juillet, août et septembre à Aigre comme à Villejésus. En voici quelques exemples, nous vous y attendons nombreux :*

- Scènes « Les Années folles » d'Histoires du Pays d'Aigre du 22 au 24 juillet (Couture d'Argenson, Charmé et Ambérac) ;*
- Soirée « Chez Marie » à la Maison Valtaud le 23 juillet ;*
- Course des deux Cagouilles le 30 juillet ;*
- Brocante à Aigre le 31 juillet ;*
- Voyage du Comité de jumelage en Allemagne début août ;*
- Frairie de Villejésus, course cycliste, feu d'artifice le week-end du 15 août ;*
- Passage du Tour Poitou-Charentes le 24 août ;*
- « Aigre fête le sport », une journée de présentation des associations sportives, le 3 septembre ;*
- Marché des producteurs au Parc des Charmilles le 9 septembre ;*
- Brocante à Villejésus le 18 septembre.*

*Dans l'attente, les chantiers et projets entamés en ce début d'année se poursuivent. Vous pourrez retrouver l'intégralité des actualités dans ce bulletin municipal.*

*Je souhaite ici plus particulièrement vous présenter l'Espace France Services, qui ouvrira ses portes prochainement au sein de l'ancienne Quincaillerie Dard. La mise en service a été retardée en raison de la crise sanitaire et des problèmes d'acheminement des matériaux ; nous espérons une ouverture d'ici la fin de l'année. Dans ce lieu, ouvert 24 heures par semaine minimum, vous retrouverez un agent qui sera à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos démarches administratives, notamment les démarches sur internet. D'ores et déjà, un conseiller numérique est présent à la mairie d'Aigre le mercredi, et poursuivra ses missions dans notre futur Espace France Services. Des permanences seront également réalisées par la CAF, la MSA, Pôle emploi, les impôts, etc.*

*Ce futur « Pôle de services au public » va également accueillir bientôt un nouveau service à la population. Après avoir sollicité la Préfecture et les Ministères depuis deux ans, et à la suite d'une étude approfondie de notre dossier, j'ai le plaisir de vous informer que la commune d'Aigre va pouvoir de nouveau délivrer les cartes d'identité et passeports ! En effet, nous allons être dotés d'un dispositif de recueil des titres d'identité, ce qui est obligatoire depuis la réforme de 2017 (seules 19 communes avaient été dotées en Charente). Nous sommes en discussion avec les services de l'Etat pour définir les modalités pratiques. Votre municipalité a proposé que le dispositif soit présent au sein de l'ancienne Quincaillerie. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés !*

*Je vous souhaite à toutes et tous un bel été*

*Renaud Combaud  
Maire d'Aigre*

## Compte-rendu du 4 Février 2022

Guillaume DENIS est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2021.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2021.

## **ATTRACTIVITÉ**

### **Devenir du bâtiment de l'ex CDC du Pays d'Aigre.**

Comme évoqué lors de la réunion du 3 décembre 2021, la Communauté de Communes Cœur de Charente est vendeuse de l'immeuble situé 10 rue du pont Raymond à Aigre.

Le service des domaines avait estimé l'immeuble à 240 000 €. Cœur de Charente propose en priorité la vente du bâtiment à la Mairie d'Aigre.

Une première proposition a été effectuée auprès de la communauté de communes, pour un montant de 120 000 €, considérant les investissements à mener sur ce site.

Par courrier, le Président de la communauté de communes a fait part du refus du bureau communautaire, et effectue une contre-proposition à 204 000€.

Logélia avait visité le bâtiment avec l'ancienne école maternelle et pourrait être intéressé pour y faire des logements. La commune pourrait garder le terrain pour y faire un parking.

Le conseil municipal refuse l'achat du bâtiment de la communauté de communes au prix de 204 000 €, et souhaite que soient poursuivis les échanges avec Logélia sur le devenir de ce bien.

### **Acquisition par l'EPF du bar-restaurant La Cagouille**

Le Maire et la Maire-Adjointe rappellent la convention avec l'Établissement public foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine, relative à l'achat du bar-restaurant La Cagouille à Villejésus.

La propriétaire a donné son accord pour vendre son bien, pour un montant de 140 000 € (le prix initial était de 180 000 €).

L'EPF propose à la collectivité que l'acquisition du bien soit réalisée en démembrement de propriété. Pour rappel, le droit de propriété se divise en deux situations juridiques bien distinctes, à savoir :

- La nue-propriété qui est le droit de disposer d'un bien à sa guise et éventuellement de le modifier ou de le démolir ;
- L'usufruit qui est le droit de se servir d'un bien par la réalisation de travaux par exemple et d'en recevoir les revenus (loyers...).

Pendant la durée de portage fixée dans la convention opérationnelle (4 ans), l'EPF NA est alors nu-propriétaire des biens acquis en démembrement, la jouissance en étant réservée à l'usufruitier (ici, la commune d'Aigre). Il est prévu dans l'acte authentique qu'à la fin de la durée de portage, la nue-propriété soit cédée par l'EPF NA à l'usufruitier ou à une personne qu'il désignera et qui aura alors vocation à devenir propriétaire.

Aussi, ce mécanisme permet à la collectivité concernée de pouvoir réaliser par exemple des travaux de réhabilitation de la propriété durant la durée de portage.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord à l'EPF pour l'achat du bar-restaurant La Cagouille, et de se porter acquéreur de l'usufruit pour la somme de 14 000 €.

De plus, la propriétaire souhaite vendre à la commune d'Aigre la licence IV. Elle propose un prix de 8 000 €. Le Maire précise que le fonds de commerce n'a plus de valeur. En revanche, il est proposé que la propriétaire établisse la liste des meubles qu'elle souhaite vendre, et dont elle proposera l'achat en priorité à la commune d'Aigre.

Le Maire informe que des travaux sont prévus, notamment au niveau de la toiture et qu'une ligne budgétaire devra être intégrée au budget 2022.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition en démembrement de propriété avec l'EPF NA. Le Maire propose l'achat de la licence IV au prix de 7 000 €, le conseil accepte (1 contre).

### **Mise à disposition d'un conseiller numérique du Centre socio-culturel du Pays Manslois**

Un conseiller numérique est un agent, financé par l'Etat, qui accompagne l'utilisateur pour maîtriser les bases du numérique : prendre en main un équipement informatique, envoyer, recevoir, gérer ses courriels, apprendre les bases du traitement de texte, installer et utiliser des applis utiles sur son smartphone, etc... Il peut également organiser et animer des ateliers individuels ou collectifs de formation ou encore faire une démarche administrative à la place d'un usager grâce à Aidants Connect.

A la suite d'un échange entre le Maire et le directeur du Centre socio-culturel du Pays Manslois, l'espace Arc en ciel (antenne du Centre socio-culturel du Pays Manslois) propose de mettre à disposition de la commune d'Aigre un conseiller numérique, pour la période de 9 février au 6 juillet 2022, dans l'attente de l'ouverture de l'Espace France Services communal. La permanence aurait lieu à la Mairie tous les mercredis (et les jeudis pendant les petites vacances scolaires). La poursuite de ce partenariat pourra ensuite être étudiée.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Espace Arc en Ciel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que le Maire signe la convention avec l'Espace Arc en ciel pour qu'un agent soit mis à disposition de la commune.

### **Attribution d'une aide au ravalement de façade.**

La Maire-Adjointe présente la demande d'aide au ravalement de façade déposée par Monsieur Aufrère Jacky, pour sa résidence principale située 2 rue du Puits de l'Amour à Aigre. Le montant des travaux de ravalement, pose d'échafaudage comprise, s'élève à la somme de 9 500 € HT.

Le dossier a reçu un avis favorable lors de la commission Attractivité du 1er février.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le montant de l'aide accordée à Monsieur Aufrère.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention pour le ravalement de façade à M. Aufrère pour la somme de 1 425.15€.

## **CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT**

### **Signature de la convention FDAC 2021 avec la CDC Cœur de Charente**

Le Maire rappelle le programme de travaux FDAC 2021 pour l'entretien de la voirie communale, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Cœur de Charente par l'entreprise COLAS. Le montant des travaux s'élève à la somme 38 903.27 € TTC. Le Maire-adjoint informe que certains travaux déjà effectués doivent être revus (notamment rue du Temple). Un courrier est adressé à la communauté de communes en ce sens.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de mandat avec la CDC pour le versement du fonds de concours.

### **Création d'un chemin de randonnée aux Orgougnés et demande de subvention au Conseil Départemental**

Le Maire rappelle les échanges avec les différents propriétaires de jardins dans le secteur des Orgougnés pour la création d'un chemin de randonnées dans la cadre du PDIPR. Le Conseil Municipal, lors de précédentes réunions, a décidé d'acquiescer certaines parcelles ou de signer des conventions de servitudes de passage avec les propriétaires ne souhaitant pas vendre.

Les dépenses occasionnées pour la création de chemins de randonnées peuvent être subventionnées par le conseil départemental à hauteur de 50% des frais d'acquisition et de notaire, d'arpentage et de bornage.

L'achat des parcelles, les frais de bornage et les frais de publication représentent un montant de 3 206 € HT. La commune percevra 1 603 € de subvention du département correspondant à 50% des dépenses.

Les chemins seront classés en chemin ruraux et au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Le conseil municipal autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour la création du chemin de randonnée aux Orgougnés et à demander la subvention au département.

## **Convention de mise à disposition d'un parking de la communauté de communes pour l'EHPAD Habrioux**

Renaud Combaud, en tant que Maire et Président du conseil d'administration de l'EHPAD, a sollicité la communauté de communes afin de disposer de la parcelle AH 895 appartenant à la CDC et donnant rue des Gaillards, pour permettre le stationnement du personnel de l'EHPAD durant le chantier de réhabilitation des locaux d'Habrioux.

Le parking de l'EHPAD va en effet être neutralisé pour 4 ans au profit de la base travaux. Il précise que les stationnements de la Grande rue sont réservés aux commerces, et que les stationnements alentours seront neutralisés du fait du chantier (une réunion a été organisée avec les riverains fin décembre).

Afin de moins perturber la circulation, notamment pour les bus scolaires, la première démolition a été demandée pendant les vacances de février, l'autre pendant les vacances d'avril.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention tripartite entre la commune, la communauté de communes et l'EHPAD Habrioux.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Point sur la situation sanitaire dans les écoles.**

L'école maternelle a dû être fermée car le personnel était touché par le virus du Covid-19. Des nouveaux cas sont constatés chaque semaine. Un recrutement temporaire a été mis en place pour remplacer le personnel absent.

A l'école élémentaire, 1 classe est fermée depuis le 3 février 2022 sans remplacement. 2 enseignantes sont positives et plusieurs agents également. Un recrutement a également été mis en place pour remplacer le personnel absent.

### **Versement d'une avance au SIVOS Fouqueure – Tusson.**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Président du SIVOS de Fouqueure – Tusson – Bessé – Villejésus pour le versement d'un acompte de la participation de 2022 aux communes adhérentes (soit pour Aigre la somme de 8 158.38 €). En effet, les SIVOS n'ont pas d'autres ressources que les participations des communes et doivent faire face aux charges de personnel, frais de fonctionnement, etc..., en attendant que les communes aient voté leur budget.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser un acompte de 8 158.38 € au SIVOS de Fouqueure – Tusson – Bessé – Villejésus avant le vote du budget 2022.

### **Voyage collège : versement de subvention aux familles.**

Le collège d'Aigre a organisé une classe de neige à Barèges pour les enfants en classe de 4<sup>è</sup>. 6 enfants d'Aigre sont concernés.

Le Maire propose de verser la somme de 50 € par enfant aux familles concernées. Cette somme serait versée directement à la famille, au regard de l'état de présence au voyage fourni par le collège.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention aux familles domiciliées à Aigre dont les enfants ont participé à la classe de neige.

## **SOLIDARITES**

### **Signature de la convention de mise à disposition à la CDC Cœur de Charente de la parcelle ZE 23. Accueil temporaire familles de gens du voyage**

Le Maire rappelle le projet d'aménagement de terrains familiaux à Bois Billon, porté par la communauté de communes Cœur de Charente. Pendant la durée des travaux, il est nécessaire de reloger les familles. Il est proposé de mettre à disposition la parcelle ZE 23 (parcelle avant la station d'épuration).

La communauté de communes ayant la compétence gens du voyage, une convention d'occupation du terrain doit être signée entre la commune d'Aigre et la Communauté de Communes. L'ensemble des frais seront supportés par la Communauté de Communes, y compris la remise en état du terrain. A l'issue de la mise à disposition (environ un an), les branchements d'eau, d'électricité et l'assainissement seront conservés à titre gracieux par la commune d'Aigre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

## ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES :

### Projet de vidéo protection

Le Maire et le Maire-Adjoint rappellent les échanges avec la Gendarmerie sur l'installation de la vidéo protection sur la commune nouvelle. Un premier projet avait été élaboré sur la commune historique d'Aigre, puis refusé sous le précédent mandat.

Le projet complet a été étudié par la commission, des devis ont été obtenus. Ce projet établi par la gendarmerie préconise 17 caméras au niveau de l'Hôtel de ville à Aigre, du petit parking de l'église d'Aigre, et du rond-point de La Chaussée à Villejésus. Le Maire précise que l'accès aux images se fait seulement sur réquisition de la gendarmerie.

En commission il a été proposé de diminuer le nombre de caméra à 3 lieux : 4 ou 5 caméras au niveau de la mairie d'Aigre, 2 au niveau du parking de l'église d'Aigre et 1 au rond-point de carrefour contact sur Villejésus.

Pour 17 caméras le prix était de 16 343 € HT et de 1 000 € de maintenance par an.

M<sup>me</sup> Fouré insiste sur la baisse de la petite délinquance et sur l'effet dissuasif.

M. Clément fait remarquer qu'il ne faut pas que la pose de caméra diminue le nombre de fonctionnaires présents sur la commune.

Le conseil municipal accepte le projet de vidéo protection pour l'installation de caméras à la mairie d'Aigre, à la place de l'Eglise d'Aigre et au rond-point de Villejésus (6 abstentions et 2 voix contre).

### Décision modificative budgétaire – écritures fin d'année 2021.

Suite au mandatement d'écritures comptables de régularisation en fin d'année, le chapitre 014 - dépenses de fonctionnement se trouve en dépassement de crédits à hauteur de 377 €. En effet, suite à un trop perçu de contributions directes en 2020 d'un montant de 434 €, la commune a dû mandater cette somme au compte 7391178 (crédits non prévus).

Le Maire propose le virement de crédit suivant :

7391178 – autres restitutions au titre des contributions diverses : + 434 €

022 - Dépenses imprévues - 434 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer le virement de crédits ci-dessus.

### Tableau des effectifs : Création d'un poste d'adjoint technique.

Le Maire rappelle la mise en disponibilité de Frédérique Boucardeau depuis le 1er janvier. Le Conseil Municipal avait décidé lors de la réunion du 10 décembre dernier de la remplacer par un contrat PEC. Il y a eu peu de réponses et aucune candidature n'a pu être retenue.

Une réorganisation en interne avec du personnel à temps non complet a été mise en place et donne entière satisfaction. Le temps de travail de Lucie André a été augmenté, elle fait la garderie du matin. Amélie Garraud a été recrutée en remplacement (5h/semaine).

Le Maire rappelle que Laurence Dilhac fait des remplacements depuis 4 ans, aux écoles, au service technique et à l'entretien des locaux. Le Maire propose de la recruter et de créer un poste d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à créer un poste d'adjoint technique territorial.

### Point sur les défibrillateurs communaux – contrats de maintenance

Emilie Roux, conseillère municipale, a fait le recensement des défibrillateurs sur le territoire communal pour mettre en place un suivi régulier de leur bon fonctionnement.

En complément, il est proposé de souscrire à un contrat de maintenance (65 € par an) pour celui qui est situé au point info à côté de la Mairie d'Aigre, seul défibrillateur à en être dépourvu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de souscrire à un contrat de maintenance pour le défibrillateur situé au point info.

### QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Maire informe que Monsieur BOUTY, Président du Conseil Départemental a déclaré que le dispositif Charente santé ne sera pas supprimé. Les élus souhaitent que le dispositif demeure en place à Aigre.
- ✓ Pour le centre de vaccination d'Aigre, il y a un manque de personnel. Dominique Gautier a donc été mis à disposition du département pour y effectuer du secrétariat. Il a fait 293 heures depuis le début des vaccinations et le département n'a pas encore remboursé la commune. Une convention devrait être signée en mars pour le remboursement de ces heures.
- ✓ Le Maire informe que la situation sanitaire est compliquée dans les deux EHPAD qui ont des clusters. Il n'y a pas de cas grave mais les résidents et le personnel sont touchés. Il adresse son soutien et ses remerciements à toutes les équipes des EHPAD.
- ✓ Il y a une réorganisation départementale des services de Calitom qui prévoit de fermer 9 déchetteries, celle de Villejésus n'est pas concernée. Les élus s'opposent aux fermetures de déchetteries.
- ✓ Le Maire informe que les deux communes historiques prétendent à 2 fleurs pour villes et villages fleuris (Aigre en a 1 actuellement), le dossier est en cours de préparation. Un jury passera cet été.
- ✓ Une 1ère réunion a eu lieu le 2 janvier pour le lotissement Valtaud. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a été contactée et a effectué une demande de prescription d'un diagnostic archéologique préventif sur l'emprise du projet.
- ✓ Espace France Service : Une réunion a eu lieu avec les entreprises de 5 lots sur 6 (Il n'y a pas eu de réponse pour le deuxième lot) Les entreprises retenues sont : Léonard Bâtiment (lot 1), Renauplatre (Lot 3), Sols team (Lot 4), Ets Sylvestre (lot 5 et 6). Suite à une hausse des prix des matériaux, le montant des travaux est plus élevé que les estimations.
- ✓ Rue de l'église : Le comité d'effacement a émis un avis favorable pour l'enfouissement des réseaux.
- ✓ Une réfection du chemin piéton au jardin vert a été effectuée.
- ✓ Une subvention a été accordée par le conseil départemental pour la rénovation des WC publics de Villejésus d'un montant de 2 732 €.
- ✓ Des travaux d'élagage auront lieu à partir du 7 février dans la commune.
- ✓ En partenariat avec le PETER, la commune propose des activités pour Mars bleu qui est le mois dédié à la prévention et au dépistage du cancer colorectal. Plusieurs actions sont proposées : Illumination en bleu des bâtiments communaux (Cette initiative sera financée par le SDEG16) le 20 mars le colon-tour (visite d'un colon gonflable) et une marche.



- ✓ La randonnée Greenwich aura lieu du 3 au 5 Juin 2022 et passera par la commune d'Aigre.
- ✓ La Maire-adjointe informe que le cinéma de plein air organisé par le département change de commune chaque année, il n'y en aura donc pas sur Aigre cette année. Cependant, elle propose d'accueillir un mercredi après-midi un spectacle grâce au projet « emmènes-moi au spectacle » destiné aux enfants et organisé également par le département.
- ✓ Un voyage en Allemagne, à Fahrenkrug ville jumelée avec Aigre, aura lieu avec l'association de jumelage du 30 juillet au 10 août. Le Maire invite la population à contacter l'association.
- ✓ Le Marché des producteurs de pays aura lieu le 9 septembre 2022.
- ✓ En raison des conditions sanitaires et de l'incertitude d'une augmentation des cas de covid, la foire exposition d'Aigre est annulée cette année.
- ✓ Le recensement de la population est en cours sur la commune et 4 agents ont été recrutés pour l'effectuer : Dany brun, Nathalie Boudinel, Catherine Flaud et Martine Juge.
- ✓ Le Maire informe qu'il a pris contact avec la Direction Départementale des Territoires suite à plusieurs erreurs rencontrées sur la taxe d'aménagement.
- ✓ Le Maire informe avoir pris un arrêté réglementant le démarchage sur la commune. Pour tout démarchage la demande est à déposer 1 mois avant.
- ✓ Suite à l'initiative de la CDC Cœur de Charente « Coup de pouce relance » 6 dossiers d'entreprises ont été acceptés sur la commune d'Aigre et ont reçu une subvention pour des investissements.
- ✓ La campagne de piégeage de pigeons a eu lieu en décembre et a permis de piéger 170 pigeons.
- ✓ Le Maire informe avoir rencontré avec l'adjoint Tanguy Gaillard, le conseiller aux décideurs locaux. Son rôle est d'accompagner les communes dans différents projets notamment pour l'élaboration du budget.
- ✓ Le Maire informe que les impayés de cantine représentent en janvier 22 000 €. Une procédure est en cours afin de relancer les familles qui ont des impayés.
- ✓ Suite à une demande de stationnement taxi sur Aigre, 1 nouvelle autorisation a été délivrée pour Jérôme Catineau.
- ✓ Des nouveaux plans de la commune nouvelle ont été faits et sont disponibles dans les deux mairies.
- ✓ Le Maire informe que les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril.
- ✓ Le Maire rappelle qu'en raison de la situation sanitaire il avait été demandé aux associations sportive de ne plus se réunir. Dorénavant, ce sont les clubs qui choisissent eux-mêmes de reprendre ou non.

## Compte-rendu du 4 Mars 2022

Monsieur David PICAUD, Conseiller aux décideurs locaux, participe à la réunion du Conseil Municipal à l'invitation de Monsieur le Maire.

Guillaume DENIS est nommé secrétaire de séance.  
Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du 4 février 2022

Un document budgétaire comprenant l'extrait des comptes de gestion, les comptes administratifs et les propositions de budgets est remis à chaque conseiller municipal. Le Maire présente chacun des budgets.

Il rappelle que le budget du Centre communal d'action sociale (CCAS) est voté par le conseil d'administration du CCAS.

### **Votes des Comptes de gestion :**

Les comptes de gestion (établis par la Trésorière) des budgets suivants sont présentés :

- Caisse des écoles (restauration scolaire)
- Cœur de Pays (aménagement de bourg d'Aigre dans les années 2000)
- Lotissement Le Renclos
- Lotissement Valtaud
- Budget principal

- **Caisse des écoles d'Aigre :**

Dépenses de fonctionnement 2021 – prévisions 164 265.00 € - réalisations 102 614.53 €

Recettes de fonctionnement 2021 – prévisions 164 265.00 € - réalisations 101 054.10 €

Déficit de fonctionnement de l'exercice 1 560.43 €

**Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2021 : 60 703.71 €**

Dépenses d'investissement 2021 – prévisions 22 760.00 € - réalisations 0 €

Recettes d'investissement 2021 – prévisions 22 760.00 € – réalisations 12 831.20 €

Excédent d'investissement de l'exercice 12 831.20 €

**Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2021 : 821.03 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Cœur de Pays :**

Dépenses de fonctionnement 2021 – prévisions 12 473.00 € - réalisations 472.81 €

Recettes de fonctionnement 2021 – prévisions 12 473.00 € - réalisations 12 472.80 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice 11 999.99 €

**Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2021 : 11 999.99 €**

Dépenses d'investissement 2021 – prévisions 34 000.00 € - réalisations 12 000.00 €

Recettes d'investissement 2021 – prévisions 34 000.00 € – réalisations 22 000.01 €

Excédent d'investissement de l'exercice 10 000.01 €

**Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2021 : 11 999.99 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Lotissement Le Renclos :**

Dépenses de fonctionnement 2021 – prévisions 2 535.00 €

Recettes de fonctionnement 2021 – prévisions 2 535.00 €

Pas d'écritures en fonctionnement en 2021

Dépenses d'investissement 2021 – prévisions 2 535.00 €

Recettes d'investissement 2021 – prévisions 2 535.00 €

Pas d'écritures d'investissement en 2021

**Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2021 : 2 534.26 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Lotissement Valtaud :**

Dépenses de fonctionnement 2021 – prévisions 322 714.00 €

Recettes de fonctionnement 2021 – prévisions 322 714.00 €

Pas d'écritures en fonctionnement en 2021

Dépenses d'investissement 2021 – prévisions 325 428.00 €

Recettes d'investissement 2021 – prévisions 325 428.00 €

Pas d'écritures d'investissement en 2021

**Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2021 : 2 713.44 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Budget Communal :**

Dépenses de fonctionnement 2021 – prévisions 2 259 249.67 € - réalisations 1 419 314.63 €

Recettes de fonctionnement 2021 – prévisions 2 259 249.67 € - réalisations 1 630 597.31 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice 213 896.6 €

**Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2020 : 871 896.57 €**

Dépenses d'investissement 2021 – prévisions 1 868 574.67 € - réalisations 927 461.16 €

Recettes d'investissement 2021 – prévisions 1 868 574.67 € – réalisations 452 064.69 €

Déficit d'investissement de l'exercice 475 396.477 €

**Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2021 : 200 045.97 €**

Adopté à l'unanimité.

### **Vote des comptes administratifs :**

Les comptes administratifs présentés sont égaux aux comptes de gestion. Au moment du vote de chaque compte administratif, la présidence est assurée par Tanguy Gaillard, Maire-Adjoint en charge des finances. Renaud Combaud, Maire en fonction, sort de la salle et ne prend pas part au vote

- Compte administratif de la caisse des écoles : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif Cœur de Pays : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif du lotissement Le Renclos : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif du lotissement Valtaud : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif Commune : Adopté à l'unanimité

### **Vote des affectations de résultats :**

- **Caisse des écoles d'Aigre :**

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 d'un montant de 60 703.71 € est affecté pour 821.03 € au déficit d'investissement cumulé et financera les 2 500.00 € de restes à réaliser (fontaine à eau). 59 024.74 € reporté en fonctionnement.

Le reste (59 024.74 €) est affecté au report de fonctionnement.

- **Cœur de Pays :**

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 d'un montant de 11 999.99 € est affecté en totalité au déficit d'investissement cumulé de 11 999.99 €.

- **Lotissement Le Renclos :**

Le déficit cumulé de 2 534.26 € est repris en totalité en déficit du Budget 2022.

- **Lotissement Valtaud :**

Le déficit cumulé de 2 713.44 € est repris en totalité en déficit du budget 2022

- **Commune – budget principal :**

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 d'un montant de 871 896.57 € est affecté pour 200 045.97 € au déficit d'investissement cumulé et financera les restes à réaliser 2021 (liste présentée) d'un montant de 299 885.00 €. 371 965.60 € seront reportés en fonctionnement.

### **Vote des budgets :**

Le Maire présente chacun des budgets.

- **Caisse des écoles d'Aigre :**

Le budget proposé est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 161 025.00 € et à 12 822.00 € en section d'investissement, sans augmentation du prix du repas à la cantine scolaire et sans augmentation de la participation des communes.

Adopté à l'unanimité

- **Cœur de Pays :**

Le budget proposé est équilibré en section d'investissement à 11 999.99 €. Le déficit d'investissement est équilibré avec l'excédent de fonctionnement du même montant. Le budget est clos. L'actif sera transféré au budget communal.

Adopté à l'unanimité pour le budget cœur de pays

- **Lotissement le Renclos :**

Le budget proposé est équilibré à 2 535.00 € en section de fonctionnement et d'investissement correspondant uniquement au déficit de la première tranche de travaux. Une subvention sera versée par le budget communal pour clore les écritures liées à la tranche 1.

Adopté à l'unanimité pour le budget lotissement le renclos

- **Lotissement Valtaud :**

Le budget proposé est équilibré en fonctionnement à 385 712.24 € et en investissement à 388 087.68 € (écritures de stock). Etude de viabilisation d'une dizaine de lots en cours.

Adopté à l'unanimité.

- **Budget Communal :**

Le budget présenté est équilibré en section de fonctionnement à 1 833 941.00 € et en section investissement à 1 494 015.00 €. Le Maire présente la liste des principaux investissements en cours ou prévus (document remis).

L'emprunt d'équilibre inscrit en investissement sera diminué au fur et à mesure de l'obtention des subventions escomptées sur les différents projets d'investissement.

Il est proposé de faire un emprunt pour l'aménagement des abords de l'église, dont le montant sera estimé lorsque le plan de financement sera mieux défini. Adopté à l'unanimité.

### **Délibération fixant la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire**

Les dépenses réelles de l'année scolaire 2020-2021 s'élèvent à 70 025.87 €. Le nombre d'élèves au 1er janvier s'élève à 87.

Le Maire propose de fixer à 805.00 € la participation annuelle des communes aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire. Accord du Conseil Municipal.

### Délibération fixant la participation au Budget de la caisse des écoles :

La participation des communes pour 2022 reste fixée à 2.61 € par jour (141 jours) et par enfant, soit 368.00 € par commune. Accord du Conseil Municipal.

### Délibération fixant la durée de l'amortissement des dépenses inscrites au compte 204

Le Conseil Municipal accepte d'amortir sur 10 ans l'acquisition du surpresseur en renclos qui s'élevait à la somme de 60 054.27 € et sur un an la subvention versée dans la cadre de l'aide à la rénovation des façades pour la somme de 367.00 €.

### Révision des tarifs communaux :

Le Maire présente les différents tarifs communaux en vigueur.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs proposés ci-dessous (1 abstention)

#### Modification des tarifs de garderie

- Garderie MATIN ou SOIR : 1.10 €
- Garderie MATIN ou SOIR pour familles de 2 enfants et plus : 1.00 €
- Garderie MATIN et SOIR : 1.70 €
- Garderie MATIN et SOIR pour familles de 2 enfants et plus : 1.50 €

#### Modification du tarif de stationnement pour 24 heures à l'aire de camping-car du Parc des Charmilles :

7 € à compter du 1<sup>er</sup> avril.

- Harmonisation des tarifs dans les cimetières communaux :
- Concession trentenaire : 60 €
- Concession cinquantenaire : 100 €
- Case de columbarium trentenaire : 350 €
- Case de columbarium cinquantenaire : 500 €

### Admission en non-valeur – Caisse des écoles :

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame la Trésorerie de Ruffec d'admettre en non-valeur les impayés de cantine de plusieurs familles. Pour une famille une saisie a pu être mise en place et les deux autres familles après poursuites devraient pouvoir régler leur dette. En excluant ces sommes, le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 14.15 €.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### Cimetières communaux – Achat de bacs à Calitom :

Afin de gérer au mieux le tri sélectif dans les cimetières communaux, CALITOM propose aux communes d'acquérir des bacs de collecte. Accord du Conseil Municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Maire présente les modalités mises en œuvre pour assurer la solidarité avec la population ukrainienne dans le cadre du conflit : possibilité de dons, recensement des offres d'hébergement...
- ✓ Le Maire informe le Conseil Municipal que pendant la durée des travaux de restructuration de l'EPHAD Habrioux, le service de restauration ne pourra plus confectionner les repas pour les écoles en cas d'absence du cuisinier. Le Maire a sollicité le collège et le Conseil départemental pour étudier la possibilité d'une convention pour un besoin « ponctuel ».
- ✓ Réunion de la commission de contrôle des listes électorales prévue le 17 mars à 15 heures.

- ✓ Demande de subvention renouvelée auprès du Conseil départemental pour les heures d'intervention de Dominique Gautier au centre de vaccination.
- ✓ Commerces : Reprise de la boulangerie de M et M<sup>me</sup> Aupy par M et M<sup>me</sup> Fontaine. Reprise du restaurant Le Square géré par M<sup>me</sup> Viaud et M. Martin par James Wormald. Le Maire et la Maire-Adjointe en charge de l'Attractivité ont offert des fleurs aux retraités au nom du Conseil Municipal. Prochainement, ouverture d'un service de restauration Kebab, rue du Pont Raymond.
- ✓ Ciné plein air : Evelyne Bertrand a contacté le CRCATB (association qui gère le cinéma) pour l'organisation d'un ciné plein air. Il aura lieu le 9 juillet prochain au parc des Charmilles. Participation de la commune à hauteur 500 €.
- ✓ La Commune envisage de déposer sa candidature pour la création d'un parcours de « géocaching » (chasse au trésor) Terra Aventura.
- ✓ La démolition de l'ancienne Cave du Marronnier aura lieu fin avril. Pendant la durée des travaux de l'EPHAD une zone bleue de stationnement sera mise en place dans la grande rue
- ✓ Distribution d'un courrier aux habitants concernant le projet éolien de Marcillac-Lanville et la lettre du collectif, invitant à s'y opposer.
- ✓ Le Maire a sollicité la société API Structure qui va procéder à une estimation de l'état de la structure de l'Hôtel de ville, au regard de signes inquiétants sur le bâtiment.

## Compte-rendu du 1<sup>er</sup> Avril 2022

Guillaume DENIS est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du 4 mars 2022 à 22 voix pour et 1 abstention

### ATTRACTIVITÉ

#### **Solidarité pour la population Ukrainienne.**

La Maire rappelle les actions mises en place afin de venir en aide à la population ukrainienne sous différentes formes (collecte de matériel, dons, recueil des propositions d'hébergement...).

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une aide financière en soutien à la population ukrainienne. Cette dépense serait imputée au compte 6745 par virement de crédits (pris sur les dépenses imprévues).

Pour information 528 réfugiés Ukrainiens sont arrivés en Charente. Le placement en logements collectifs est privilégié (centre de vacances, gendarmerie de Ruffec, Prieuré de Marcillac). Madame Fouré précise que le Département de la Charente verse une subvention de 100 000 € à deux associations afin de venir en aide aux réfugiés Ukrainien.

L'école maternelle d'Aigre accueille un enfant Ukrainien, les frais de scolarisation seront pris en charge par le budget du SIVOS de l'école Maternelle d'Aigre et les frais de restauration par le budget de la caisse des écoles.

Le Maire propose de verser une subvention de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 1 voix contre, accepte de verser 1 000 € à la protection civile au profit des Ukrainiens.

#### **Candidature au label « Villes et Villages fleuris » - 2<sup>e</sup> fleur**

Brigitte FOURÉ, Adjointe en charge du dossier présente la trame du dossier de candidature au label Villes et villages fleuris 2<sup>e</sup>me fleur sur le territoire de la commune nouvelle qui sera déposé avant le 15 avril. La visite de la commune par le jury est prévue le 24 août prochain.

#### **Achat de la licence IV**

Après négociations Madame Elsa Chauveaud est vendeuse de la licence IV de l'ancien bar restaurant au prix de 7 500 €.

Le Conseil Municipal à 22 voix pour et 1 abstention accepte d'acquérir la licence IV au prix proposé.

#### **Service commun – mutualisation du chef de projet – Petite Ville de Demain : signature de la convention avec la CDC Cœur de Charente.**

La Maire rappelle que dans la cadre de la labellisation « Petites Villes de Demain », la Communauté de communes Cœur de Charente, en partenariat avec les communes labellisées, avait proposé de créer un service commun, composé d'une « Cheffe de projet », le salaire étant pris en charge à hauteur de 75% par l'État. Le reste à charge est ainsi assumé en partie par la Communauté de Communes et par les communes bénéficiaires. La charge salariale prévisionnelle 2021 pour la commune d'Aigre (4 mois) s'élève à la somme de 2 393.08 €, puis environ 4 500 € par an jusqu'en 2026.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention de création du service commun avec la CDC Cœur de Charente et s'engager à inscrire les crédits nécessaires sur les différents exercices budgétaires. Le Maire précise qu' Armelle PIERRE « cheffe de projet » est présente à Aigre le jeudi.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention portant création d'un service commun entre la communauté de Communes et les 5 communes engagées dans la démarche « Petites Villes de Demain ».

## CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

### Points sur les travaux en cours et projets engagés

- ✓ Travaux en régie du bloc sanitaire aux Charmilles : finitions en cours.
- ✓ Les travaux de restauration de l'ancien lavoir ont débuté : la toiture a été démontée. Voir dallage.
- ✓ Gros chantier de réparation en régie dans les WC publics d'Aigre (bouchés très régulièrement).
- ✓ WC Publics de Villejésus : début des travaux en régie.
- ✓ Les travaux de l'espace France Services débuteront le 11 avril prochain. (Attention surcoût des matériaux).
- ✓ Les travaux du chemin de la Motte ont débuté mercredi 30 mars pour une durée de 15 jours.
- ✓ Travaux EPHAD Habrioux : la démolition de l'ancienne cave débutera le 19 avril.
- ✓ Réhabilitation SOLIHA du 32 - Grande rue : le désamiantage est prévu début mai.
- ✓ Aménagement du terrain d'accueil provisoire : Le broyage de pierres et l'ensemencement ont été réalisés. Pour info : le 3<sup>e</sup> groupe familial n'est pas relogé à ce jour.

### Programmes FDAC

Le Maire présente le programme de voirie proposé dans la cadre du FDAC 2022 (pour un montant total de 24 810,81€) :

- Rue des Carrières (Les Granges) : 3 454,62 €
- Cessac : 7 359,39 €
- Rue du pensionnat Laroque : 4 029,13 €
- Rue des 3 ponts (limitrophe avec Marcillac) : 4 129,54 €
- Rue des 3 ponts (limitrophe avec Marcillac – option caniveau) : 5 838,13 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le programme de travaux et l'enveloppe budgétaire proposés ci-dessus.

### Sécurisation RD 739 – entrée de Villejésus

Au regard de la dangerosité de la RD 739 au niveau de l'entrée de Villejésus (depuis Mansle), le Maire informe le Conseil Municipal des échanges en cours avec la Maire déléguée, la conseillère municipale référente pour la sécurité routière, et l'Agence départementale d'aménagement afin d'étudier les solutions possibles pour sécuriser cet endroit. Suite à la visite sur place, les préconisations seraient les suivantes :

- ✓ Limiter la vitesse à 30 km/heures
- ✓ Annoncer le virage dangereux.
- ✓ Etudier mise en sens unique de la rue du milieu et sortie sur la RD par la rue basse
- ✓ Miroir face à la rue du puits carré

Il est proposé de mieux signaler cette zone (et d'autoriser l'achat des panneaux correspondants), et d'organiser une réunion avec l'ensemble des riverains sur ce projet. Le devis du marquage au sol et celui de la signalisation sont en cours.

Il est prévu d'organiser une réunion avec les riverains avant d'engager les travaux.

## AFFAIRES SCOLAIRES

### Point sur la restauration scolaire – convention avec le collège

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en cas d'absence du chef de cuisine de la restauration scolaire, il n'existe pas de solution alternative. En effet, l'EPHAD Habrioux, qui a pu ponctuellement aider la commune, ne pourra plus préparer de repas supplémentaires pendant la durée des travaux de restructuration de l'EPHAD.



La commune d'Aigre a sollicité le Département afin que la restauration scolaire du collège puisse assurer la confection de repas de manière occasionnelle pour les écoles de la commune en l'absence du chef de cuisine.

La production non anticipée des repas pour les élèves de primaire et maternelle de la commune se révèle pour le moment non réalisable pour des raisons techniques, humaines et juridiques : difficultés d'anticipation des approvisionnements, configuration de la cuisine, un seul cuisinier à la fabrication des repas, nécessité d'une autorisation de fonctionnement en cuisine centrale...

Pour autant, il a été proposé de mener une expérimentation dans le cadre d'une absence programmée du chef de cuisine (formation d'intégration) des écoles en juin 2022 afin d'évaluer la faisabilité d'une confection anticipée des repas dans les locaux du collège et d'une exportation de ceux-ci vers les écoles.

La commune d'Aigre devra mettre un agent communal afin d'aider le cuisinier du collège et son équipe de cuisine. Accord du Conseil municipal pour conventionner avec le Conseil départemental et le collège.

#### Salon du livre :

Le salon du livre le 14 mai prochain, de 9 heures à 18 heures sera, organisé par l'Association des Arts et Lettres de Charente. Une vingtaine d'auteurs seraient présents. La salle sera mise à disposition gracieusement. Des plateaux repas seront offerts aux auteurs. Les affiches seront livrées prochainement. Il conviendra de prévoir un article dans la presse locale.

## **ANIMATION DU TERRITOIRE**

### **Vote des subventions 2022**

Tableau distribué, montant voté au Budget 35 000 € à répartir. Subventions modifiées.

Accord du Conseil Municipal sur la proposition faite par la commission Animation du Territoire.

## **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES :**

### **Vote des taux d'impositions 2022**

Le Maire rappelle que le budget voté le 4 mars dernier tenait compte des taxes fiscales perçues en 2021. Les états fiscaux 2022 n'étaient pas connus.

Le Conseil Municipal est invité à voter le taux du foncier bâti, le taux de foncier non bâti et le taux de CFE (cotisation foncière des entreprises). Pour rappel, les taux communaux 2021 étaient :

- Foncier bâti : 38.70 %
- Foncier non bâti : 42.31 %
- CFE: 20.05 %.

Le Maire rappelle qu'à la création de la commune nouvelle, le précédent conseil municipal avait opté pour un lissage sur douze ans, et qu'il n'est pas possible de les modifier.

Le produit fiscal net attendu pour 2022 (compensations incluses) s'élève à la somme de 795 454 €.

Taux d'imposition adoptés à l'unanimité.

### **Demandes de subventions – investissements 2022**

A la suite du vote du budget primitif 2022 et de la validation des investissements, le Maire présente les demandes de subventions supplémentaires qu'il propose de solliciter pour ces projets (document remis sur table).

- **Aménagement des abords de l'église**

Rappel de l'enveloppe budgétaire de travaux estimée à 350 243.50 € (hors honoraires et éclairage public). La subvention accordée par le Département, pourrait être augmenté sur la base de 30 % de 153 000 €, soit 45900 €. Une demande de subvention sera adressée à l'Agence de l'eau Adour Garonne sur l'enveloppe de désimperméabilisation des sols, et à la Région sur l'enveloppe (nature et transition).

- **Rénovation énergétique**

Rappel de l'enveloppe budgétaire de travaux de 89 541.87 €. Demande de subvention de 28 000 € adressée au département le 27 janvier 2022. Demande de DETR – DSIL 2022, déposée le 16.12.2021. En attente de décisions (fonds européens à solliciter).

### **Incorporation de biens vacants et sans maître**

Le Maire et le Maire-Adjoint rappellent le projet d'incorporation des biens vacants et sans maître sur le territoire communal, à savoir des biens qui n'ont plus de propriétaire connu (initialement environ 150 dossiers pour 55 hectares environ). Aux termes de l'article 713 du code civil, « les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés ». La commune est accompagnée par la SAFER dans le cadre de cette procédure.

A l'issue d'un premier travail d'identification des parcelles effectué par le Maire et le Maire-Adjoint, 289 parcelles ont été répertoriées pour une surface totale de 407 080 m<sup>2</sup> et seraient classées en biens sans maître.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à lancer l'ouverture de la procédure de vérification afférente aux parcelles présumées sans maître en vue de pouvoir mes incorporer dans le domaine communal. Accord à l'unanimité.

Un courrier sera adressé au service des domaines pour contrôle des comptes de projets, et un aux services fiscaux afin de contrôler si l'impôt foncier aurait été réglé sur ces parcelles. Une réunion sera ensuite organisée avec la Commission Communale des Impôts Directs.

### **Achat de matériel informatique reconditionné**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité de réaliser une commande de matériel informatique reconditionné (7 ordinateurs fixes, 4 ordinateurs portables, 2 téléphones et 17 tablettes), via un appel à projets lancé dans le cadre du dispositif « Outiller la médiation numérique » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Un courrier d'intention avait été envoyé. Le dossier de la commune d'Aigre a été retenu. Ce matériel pourrait être utile dans l'espace France Services, le tiers lieu, l'école élémentaire. Le taux de financement s'élèverait à 80 %, soit un coût à charge pour la collectivité entre 450 € (tranche basse) et 2108 € (tranche haute).

Le Conseil Municipal accepte d'acquérir le matériel ci-dessus.

### **Redevance pour chiens errants**

Le Maire rappelle qu'en raison de la divagation régulière des chiens sur le territoire communal, le service juridique de l'Agence technique départementale a été interrogé pour la mise en place d'une redevance pour chiens errants et en cas de récidive.

La lutte contre la divagation des chiens fait partie des pouvoirs de police du Maire. La redevance peut être mise en place après modification de l'arrêté initial. La redevance pourrait être de 50 € à la première divagation et de 100 € en cas de récidive.

Accord du Conseil Municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✓ La Maire déléguée de Villejésus informe de la remise en valeur du Soldat de la Grande Guerre à Villejésus par Serge VAN KACHE. Coût 1 500 € comprenant la réparation des trous et peinture.
- ✓ Voir avec Marc DELIGNY comment entretenir la cagouille.
- ✓ Le Maire informe du renouvellement du bureau de l'AF de Villejésus : Renaud COMBAUD, Président, Christophe TIPHONNET, Vice-Président et Brigitte FOURÉ, secrétaire.
- ✓ Suite à la réclamation auprès des services fiscaux effectuée par Le Maire, la commune a reçu un dégrèvement de 117 € de l'impôt foncier de la maison Hury, ce qui porte l'impôt foncier de la maison Hury à 133 €.
- ✓ La demande de ramassage scolaire des enfants de Mons vers Aigre a été refusée par la région Nouvelle Aquitaine, par manque d'effectif transporté. 4 élèves minimum devraient utiliser le transport pour que le circuit soit rétabli. Les Maires d'Aigre et Mons ont adressé une réclamation.
- ✓ Début des travaux à l'EHPAD Habrioux le 19 avril : La rue du Pont-Boursier sera fermée pendant environ 2 semaines au moment de la démolition de la cave. Les déviations seront mises en place. La grue devrait être installée fin avril.
- ✓ Samedi 2 avril : nettoyage de printemps, rendez-vous 8 heures 30 à la salle des fêtes d'Aigre.
- ✓ Proposition de chasse aux œufs ouverte aux enfants de la commune au parc des Charmilles le samedi 16 avril. Accord du conseil.
- ✓ Rappel : Dates élections présidentielles 10 et 24 avril.
- ✓ Résultat du recensement 2022 : 1434 personnes recensées sans les communautés (les deux EPHAD, la gendarmerie, la communauté des sœurs. En attente résultat définitif.
- ✓ COMITE DE JUMELAGE : Patricia RANOUIL rappelle le voyage à Fahrenkrug, départ prévu le 30 juillet. L'Assemblée générale de l'Association aura lieu le jeudi 7 avril. Relancer le jumelage (section jeunes) jeunes via le Collège, les Clubs sportifs. Prévoir une Subvention exceptionnelle en 2023. Voir engagement des pompiers au prochain voyage. Le Comité de jumelage prévoit d'organiser un loto le 11 septembre 2022.

## Compte-rendu 6 mai 2022

Christophe TIPHONNET est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 1<sup>er</sup> avril 2022

### **ATTRACTIVITÉ**

#### **Ouverture à l'urbanisation de la ZAE de Villejésus**

Les élus de la Communauté de Communes (CDC) Cœur de Charente, avec le soutien de la municipalité d'Aigre, ont décidé de réaliser une extension de la ZAE de Villejésus pour viabiliser 5 à 10 lots destinés aux activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, sur une surface d'environ 4 ha. Conformément à l'article L111-3 du code de l'urbanisme, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties actuellement urbanisées de la commune, sauf sur délibération motivée du Conseil Municipal.

Le Maire présente le projet de délibération élaboré conjointement avec la CDC.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour soutenir l'ouverture à l'urbanisation de la ZAE de Villejésus.

#### **Avancement du dossier : Lotissement « Valtaud »**

Le Maire et la Maire-Adjointe présentent l'état d'avancement du travail mené avec A2i pour le projet de création d'un lotissement communal à Villejésus.

Le plan d'aménagement proposé par le bureau d'études sera présenté prochainement en commission Attractivité. Une réunion a eu lieu avec les gestionnaires de réseaux. Les travaux de viabilisation en eau potable ne nécessiteront pas l'installation d'un surpresseur. Il reste à étudier l'écoulement des eaux pluviales des terrains à aménager.

Ce projet est situé dans une zone de présomption archéologique, la commune doit procéder à un diagnostic archéologique. Le Maire présente le projet de convention de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention définissant les modalités de réalisation des recherches archéologiques préventives ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans la cadre de cette opération.

Accord du Conseil municipal.

#### **Point sur les sentiers de randonnée**

Le Maire rappelle qu'à l'heure actuelle, trois sentiers de randonnée ou de promenade existent sur la commune et sont validés :

- Sentier de Villejésus : <https://www.coeurdecharente.fr/fichespratiques/vivre/activites-et-animations/les-randonnees/sentiers-de-randonnee/sentiers-du-pays-daigre/>
- Balade Nature et Patrimoine : <https://www.coeurdecharente.fr/fichespratiques/balades-nature-et-patrimoine/>
- Sentier de l'Aume du SMABACAB : <https://www.smabacab.fr/2020/03/05/le-sentier-de-laume/>

Un sentier de randonnée sur Aigre est en cours de création.

Le Maire présente les échanges avec la Communauté de Communes pour la mise en valeur des sentiers de randonnée d'Aigre et de Villejésus. Une réunion a eu lieu avec les communes de l'ancien territoire du Pays d'Aigre afin de faire le point sur les sentiers en cours et préparer les supports de communication. Une convention sera passée avec la CDC pour le balisage, sachant que l'entretien paysager des sentiers sera réalisé par les communes. Accord du Conseil municipal.

Une étude est en cours pour la création d'un parcours « Terra Avantura ».

## CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

### Remplacement d'une lanterne à La Broussette

A la suite d'une demande de dépannage, le SDEG propose le remplacement d'une lanterne vétuste au lotissement de La Broussette. Le montant à charge de la collectivité s'élèverait à la somme de 482,71€ et serait imputée au compte 657358.

Le Maire précise qu'une seule bande LED sur 3 ne fonctionne pas et le modèle de la lampe ne se fait plus. Le Conseil Municipal décide de ne pas remplacer la lanterne dans l'immédiat.

### Travaux de voirie rue des Charrières

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence Départementale d'Aménagement prévoit la réfection de la RD 120 (Rue des Charrières) la semaine du 13 juin prochain. La même semaine aura lieu les travaux rue des Ponts (reprise de la route et nivellement du ralentisseur). La route sera barrée à partir de 17h.

Une réunion a eu lieu en présence des représentants des gestionnaires de réseaux. A l'occasion des travaux de réfection de la voirie, les tampons d'eau et d'assainissement seront remis à niveau par la communauté de communes. La Commune doit étudier les travaux de bordures et caniveaux à reprendre. Les élus donnent leur accord pour les travaux qui seront à la charge de la commune (devis demandé).

## ANIMATION DU TERRITOIRE

### Journée des associations sportives

Après échanges au sein de la commission Animation du Territoire, il est proposé d'organiser une journée, en amont de la rentrée sportive 2022, dédiée à la découverte des associations sportives du secteur. Afin de connaître les attentes des associations et d'organiser au mieux cette journée, une réunion a eu lieu le 13 avril dernier.

La journée sera organisée samedi 3 septembre de 10 heures à 18 heures et permettra de faire connaître les associations sportives sur le territoire.

### Préparation Tour du Pays d'Aigre

Le Tour du Pays d'Aigre, organisé par l'ACJAR, aura lieu le 28 mai prochain. Il s'élancera d'Aigre, avec départ place des Halles et arrivée avenue du 8 mai 1945.

Raphaël Boucardeau rappelle qu'à fin de sécuriser le circuit, il y aurait besoin de 7 signaleurs sur Villejésus et 15 sur Aigre.

## ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES :

### Décisions modificatives budgétaires

Le Maire rappelle que le budget voté le 4 mars dernier tenait compte des taxes fiscales perçues en 2021. Les états fiscaux 2022 n'étaient pas connus.

Le Conseil Municipal est invité à voter le taux du foncier bâti, le taux de foncier non bâti et le taux de CFE (cotisation foncière des entreprises). Pour rappel, les taux communaux 2021 étaient :

- Le projet d'acquisition d'un ordinateur pour la mairie de Villejésus inscrit au budget 2022.

Un poste informatique serait également à remplacer au secrétariat de la Mairie d'Aigre.

- La somme de 1 000 € a été inscrite au budget pour l'acquisition de signalétique routière. Suite au projet de sécurisation de l'entrée de Villejésus en arrivant de Mansle et à la mise à jour de la numérotation de voirie, cette somme serait insuffisante

- Un plan de ville a été créé et des dépliants ont été achetés à l'imprimerie Joulé à Mansle. Le Maire propose de faire imprimer deux plans de ville au format 110/80 pour les installer dans des supports existants dans les bourgs d'Aigre et de Villejésus. Le devis des deux plans s'élève à 330.0

- Suite à la transmission du budget au contrôle de légalité, la préfecture a fait remarquer que les opérations d'ordre inscrites au budget pour les écritures d'amortissements ont été présentées et votées en déséquilibre pour la somme de 2.00 €. Ces écritures auraient dû être présentées en équilibre budgétaire. (042 - dépenses de fonctionnement 25 393.00 € – 040 recettes d'investissement 25 395.00 €). Le Maire propose la décision modificative et les virements de crédits suivants :

Dépenses d'investissement :

2183.818	Ordinateurs	+ 1 400.00
2188.820	Signalétique Voirie	+ 2 000.00
2188.825	Plan de ville	+ 400.00
020	Dépenses imprévues	- 3 800.00

Recettes d'investissement :

2804182	amortissements	- 2.00
1341 - DETR	Charmilles	+ 2.00
Accord du Conseil Municipal		

### **Rénovation énergétique de l'hôtel de ville : Demande subvention FERER**

Le Maire rappelle le plan de financement, validé par le Conseil Municipal, concernant le projet de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville.

A la suite d'une rencontre avec les services du PETR, il est préconisé de déposer une pré-demande d'aide européenne FEDER « OS5 » au cas où la DETR-DSIL serait refusée ou limitée, et s'il n'est pas possible d'avoir des fonds européens LEADER sur la fin du programme actuel.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour demander cette subvention. Avis favorable.

Le Maire et la Conseillère Départementale annoncent avoir obtenu une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 28 000 € pour ce projet.

### **Adhésion à la convention mission de médiation préalable obligatoire avec le centre de gestion**

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi oblige les Centres de Gestion à assurer les médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités locales. Le Conseil Municipal doit délibérer afin d'adhérer à la Mission de Médiation préalable Obligatoire (MPO) proposée par le Centre de Gestion de la Charente. Accord du Conseil municipal.

Le centre de gestion a fixé un tarif à 300 € par dossier soumis au médiateur (en cas de recevabilité) et un coût horaire d'intervention de 50 €.

## Recrutement emplois jeunes – été 2022

Le Maire propose de renouveler pour l'été 2022, le recrutement d'emploi jeunes, âgés de 16 à 18 ans, pour venir en aide au service technique, en accueil touristique ou aide au secrétariat. Les jeunes doivent être domiciliés sur la commune ou enfants des agents communaux/SIVOS.

L'été dernier, 11 jeunes domiciliés sur la commune ont pu bénéficier de ces contrats de 20 heures hebdomadaires sur une à trois semaines.

Le coût pour la collectivité était de 10 552,04 €.

Ces postes d'emplois jeunes seront également ouverts aux jeunes de la commune jumelle de Fahrenkrug. Avis favorable du Conseil municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Maire fait circuler le tableau des permanences pour les élections législatives, afin que chaque conseiller puisse s'inscrire sur un créneau.
- ✓ Le Maire rappelle le projet, porté par la Communauté de Communes Cœur de Charente, de construction de terrains familiaux à Bois Billon. Il fait part de points de blocages. Les membres du Conseil Municipal conviennent que le projet ne peut pas être réalisé dans ces conditions et à ce coût. Renaud Combaud en fera part aux élus de la communauté de communes.
- ✓ A la suite de ses courriers à la Préfète et à la Ministre, la Préfecture a écrit au Maire pour lancer l'étude pour l'installation d'un dispositif de recueil des titres d'identité.
- ✓ Afin de lutter contre l'affichage sauvage, et conformément à la loi, le Maire a pris un arrêté pour définir les lieux autorisés pour le collage : sous la Halle aux Bouchers (ancien Office du Tourisme) et devant le Club House de Tennis. Il indique aussi qu'il a fait procéder à la dépose de plusieurs éléments et d'anciens panneaux sous la Halle aux Bouchers, pour rendre cet espace plus agréable.
- ✓ Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les retours du bureau d'études qui accompagne la Communauté de Communes dans le cadre du PLUi, concernant les demandes de la mairie d'Aigre et des pétitionnaires Aigrinois. Plusieurs demandes n'ont pas eu de suite favorable, il conviendra de les renouveler lors de l'enquête publique.
- ✓ Un dépôt vente de certains marchands de la Foire aura lieu le 21 mai.
- ✓ L'Inspecteur de l'Education nationale a échangé avec Renaud Combaud (Maire – Président du SIVOS), Sylvie Bris (Maire Adjointe) et Evelyne Lachaise (Vice-présidente du SIVOS – élue de Mons) concernant l'accompagnement des élèves. Les élus souhaitent un meilleur suivi des situations individuelles.
- ✓ Les jeux pour enfants et du mobilier urbain pour le parc des Charmilles ont été commandés pour un montant de 4 800 € TTC (5 000 € inscrits au budget).
- ✓ Evelyne Bertrand présente la demande d'habitants de la route de Matha (RD 736), difficilement localisables depuis le bourg d'Aigre pour les maisons situées au-delà du panneau, pour le déplacement du panneau d'entrée et de sortie d'Aigre. Les élus y sont favorables et ont sollicité l'Agence Départementale d'Aménagement.

- ✓ Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, le Maire indique qu'une visite des services préfectoraux est prévue fin mai. Le Maire et le Maire-Adjoint feront le point lors de la prochaine réunion.
- ✓ A la suite d'une consultation effectuée par Emilie Roux, conseillère déléguée prévention routière, il est décidé de confier la maintenance des trois défibrillateurs à la société Cardio Course.
- ✓ Le Maire rappelle les exonérations de taxe foncière demandées pour plusieurs biens communaux. La taxe foncière pour la Maison Billaudeau (778 €) fait l'objet d'un dégrèvement total. Un dégrèvement partiel (133 €) est obtenu pour la Maison Hury.
- ✓ A l'occasion des cérémonies du 8 mai, le soldat du monument aux morts de Villejésus, récemment restauré à l'initiative de la municipalité par Serge Van Kache, sera mis en valeur.
- ✓ Nadia Caillaud fait part de ses interrogations concernant l'implantation du bâtiment des Ambulances Aigrinoises sur la route de Saint-Fraigne et de la couleur. Le Maire indique, en ce qui concerne l'implantation, que le permis de construire a été obtenu conformément au règlement national d'urbanisme, car il n'y a pas de document d'urbanisme sur la commune historique de Villejésus. Une implantation dans la ZA de Villejésus aurait pu être privilégiée s'il y avait des terrains disponibles, ce qui n'est pas le cas actuellement (d'où la demande d'extension de cette ZA par la municipalité). En ce qui concerne la couleur, le Maire a contacté le propriétaire pour échanger à ce sujet, et un rendez-vous doit être programmé prochainement avec l'architecte.
- ✓ Les travaux pour la démolition de l'ancienne cave se sont bien déroulés. Néanmoins, les élus regrettent que l'entreprise n'ait pas procédé à une déviation adaptée à la circulation. Le Maire a demandé une amélioration pour la fluidité de la circulation, et notamment la desserte des commerces.



## Compte-rendu du 3 Juin 2022

En préambule du conseil municipal, le Maire propose aux membres du conseil municipal de visiter les locaux du bar-restaurant La Cagouille à Villejésus, récemment acquis en démembrement de propriété entre la commune et l'EPF.

Les élus visitent également les locaux annexes à la Mairie de Villejésus.

### Point sur l'aménagement des terrains familiaux à Bois Billon

A l'invitation de Monsieur le Maire, et faisant suite au courrier du Président de Cœur de Charente en date du 20 mai, Sophie Mévellec, Directrice générale des services de la Communauté de Communes Cœur de Charente, Philippe Boireaud, Vice-président en charge des affaires sociales, et Franck Bonnet, Vice-président en charge des projets structurants, participent à la réunion du Conseil Municipal et présentent le contexte historique du projet d'aménagement des terrains familiaux à Bois Billon. Les coûts et les aménagements ont été revus. A ce jour, il n'existe pas de solution de relogement pour le 3ème groupe. A la suite des échanges, le Maire adressera un courrier de réponse au Président de la communauté de communes.

### Désignation du secrétaire de séance

Guillaume DENIS est nommé secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mai 2022

Patricia RANOUIL fait remarquer l'oubli d'un point, relatif à l'accord du conseil municipal pour recruter des jeunes allemands de la commune de Fahrenkrug (dans le cadre du jumelage) en emploi jeunes cet été. Ce point est ajouté.

Le compte-rendu ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

## ATTRACTIVITÉ

### Approbation de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant ORT

Les communes de Mansle, Aigre, Montignac, St-Amant-de-Boixe et Vars ont été labellisées « Petites Villes de Demain ». La convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain a été signée le 7 avril 2021 entre la Préfète de la Charente, le Président de la Communauté de Communes Cœur de Charente et les communes labellisées.

La commune d'Aigre souhaite en effet s'engager dans une démarche de revitalisation du territoire.

Celle-ci permettra notamment de bénéficier d'une stratégie de revitalisation, de dispositifs à l'attention des collectivités (crédits d'Etat) et des propriétaires du territoire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire, et autorise le Maire à la signer.

La convention sera présentée au Conseil communautaire du 5 juillet prochain.

### Présentation d'une demande d'aide au ravalement de façade

La Maire-Adjointe présente le dossier de demande d'aide au ravalement de façade déposé par M. BEJON, propriétaire de l'immeuble situé 5 rue de l'Abreuvoir à Aigre. Le coût du ravalement s'élève à la somme de 12 514.00 € HT. Brigitte FOURÉ rappelle les taux de subvention fixés par le règlement et propose de verser à M. BEJON la somme de 1 500 €, sur présentation de la facture acquittée.

Accord du Conseil Municipal.

### Demandes de l'Association l'Assise

Le Maire et la Maire Déléguée de Villejésus présentent le courrier reçu de la Présidente de l'Association l'Assise (occupants de la « Maison Valtaud » à Villejésus), concernant les chantiers internationaux de l'été 2022 et les besoins en matériels et locaux de l'Association. Sont prévus :

- Organisation du chantier participatif du 29 mai au 5 juin avec « Rendez-vous aux jardins »
- Séjour ados du 8 au 26 juillet
- Séjour ados classique du 8 au 26 août
- Chantier adultes du 4 au 20 septembre.

La convention d'occupation de locaux signée en 2020 fera l'objet d'un avenant. La demande d'utilisation des douches du city-stade ne sera que ponctuelle puisque l'Association est en train d'en installer sur le site. Le 23 juillet aura lieu la soirée « Chez Marie », événement musical sur la place avec un podium autour de la fontaine. En cas de mauvais temps, la salle des fêtes et la cour seront mises à dispo gratuitement. La rue Haute sera bloquée pour l'événement.

Les demandes de subventions exceptionnelles sont refusées par le Conseil Municipal, qui propose plutôt de mettre à disposition gracieusement les locaux et le terrain communal pendant les chantiers d'été.

Nadia Caillaud précise que la Communauté de Communes donnera une subvention et que la municipalité aurait pu en accorder une également. Brigitte Fouré répond que la municipalité n'est pas fermée à un versement de subvention, mais qu'il faut pour cela que le projet soit travaillé en amont entre les élus et l'association.

## CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

### Approbation de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant ORT

A la suite d'un échange avec le Maire et le Maire-Adjoint en charge du cadre de vie, les conjoints Martin ont proposé de vendre à l'euro symbolique une partie de leur propriété cadastrée 411 D 211 située à Saint-Aubin (dans la continuité de l'ancien garage écroulé issu du legs de Madame Brejasson). Les élus du Conseil Municipal ont accepté lors de la séance du 2 octobre 2020.

Cet achat permet de valoriser cet espace en reconvertissant d'anciennes granges, à l'abandon, afin d'aménager une petite place, quelques places de stationnement, et des espaces verts dans une volonté d'intégration architecturale et de valorisation patrimoniale, en lien avec la démarche Villes et Villages Fleuris. Le bornage a été réalisé, il convient de confirmer l'achat de la parcelle 411 D 1531 d'une surface de 98 m<sup>2</sup>. Accord du conseil municipal.

## AFFAIRES SCOLAIRES

### Mutualisation du service de restauration avec le collège

Le Maire rappelle qu'il a sollicité le Département afin que la restauration scolaire du collège puisse assurer la confection de repas de manière occasionnelle pour les écoles de la commune en l'absence du chef de cuisine. Une expérimentation dans le cadre d'une absence programmée du chef de cuisine (formation d'intégration) des écoles aura lieu quatre jours en juin 2022 afin d'évaluer la faisabilité d'une confection anticipée des repas dans les locaux du collège et d'une exportation de ceux-ci vers les écoles.

La Maire-Adjointe en charge des Affaires scolaires fait part au Conseil Municipal des modalités de mise en œuvre. La commune d'Aigre devra mettre un agent communal afin d'aider le cuisinier du collège et son équipe de cuisine.

## ANIMATION DU TERRITOIRE

### Point sur l'accessibilité des bâtiments publics.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), a pour objet de permettre aux gestionnaires et propriétaires d'ERP (Etablissements Recevant du Public) de réaliser les aménagements nécessaires au respect des normes prévues par la loi « Handicap » de 2005, qui vise à garantir « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Cette dernière prévoyait qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, tout établissement devait être accessible aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Un Ad'AP avait été déposé par les municipalités respectives d'Aigre et de Villejésus. Afin de clore ces Ad'AP, le Maire et le Maire-Adjoint en charge de l'Animation du Territoire ont fait le point avec les services de la Préfecture sur l'avancement des travaux et sur les mesures mises en œuvre dans les différents bâtiments. Il a été convenu de demander la clôture des deux agendas, considérant la réalisation des travaux.

Quelques aménagements restent à faire sur Aigre, la plupart pouvant être effectués en régie par les agents communaux. Il conviendra de demander des dérogations pour certains bâtiments, en particulier la Mairie d'Aigre et la salle des fêtes d'Aigre.

Le projet de restructuration ou construction neuve des vestiaires du football permettra de justifier que l'accessibilité n'a pas pu être réalisée sur ce site.

### Demande d'achat d'une partie de la parcelle AH 442.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été contacté par les propriétaires de la maison située 5 bis rue des Orgougnés, qui ont mis en vente leur bien. Après l'achat de leur maison l'année passée, ils ont constaté que, lors de la construction de la maison, une partie du terrain mitoyen (propriété de la commune d'Aigre) avait été englobée par les précédents propriétaires dans le périmètre de leur jardin (notamment par la pose d'un grillage). Le Maire a pu constater, sur place et sur le cadastre, le décalage entre les bornes et le grillage. Les propriétaires actuels proposent de régulariser la situation, il conviendrait pour cela que la mairie vende aux futurs acheteurs une partie de la parcelle AH 442 (environ 70 m<sup>2</sup>).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité (Guillaume Denis sort de la salle et ne prend pas part au vote sur ce point), de vendre à Monsieur et Madame Olivier Denis (en cours d'achat de la maison) une partie de la parcelle (AH 442) qui fera l'objet d'une division, au prix de 10 € le m<sup>2</sup>. Les frais de bornage et frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

### Devenir du garage à proximité de l'école élémentaire (parcelle AH 934).

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la municipalité est propriétaire du garage situé rue du Portail de l'École des Garçons (parcelle AH 934) d'une superficie de 37 m<sup>2</sup>. Celui-ci servait auparavant à stationner la voiture pour le transport des containers du réfectoire, qui est désormais stockée en un autre endroit.

Il informe qu'il a reçu des demandes pour acheter ou louer ce garage et sollicite l'avis du conseil municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer le garage à Monsieur et Madame Philippe Audouin. Le loyer est fixé à 50 € mensuel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES :

### Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le 1er juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021. La publicité des actes qui déclenche leur entrée en vigueur se fera désormais par voie électronique pour toutes les collectivités.

Toutefois, et par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés peuvent choisir, par délibération, entre l’affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide que la publicité des actes se fera par publication sur papier, consultable en secrétariat de mairie.

### **Avenant au contrat avec ORANGE SA/ TOTEM pour l’occupation d’une partie d’un terrain communal.**

Par acte en date du 29 Janvier 1995, l’Etat (Ministère des PTT auquel droit se trouve Orange aujourd’hui) a signé avec la Mairie d’Aigre une convention d’occupation d’une partie de la cour du bâtiment de La Poste, pour y installer un pylône nécessaire aux opérations de téléphonie et d’internet. Orange a apporté sa branche d’activité liée aux infrastructures passives (pylônes notamment) à sa filiale dénommée TOTEM France.

Il convient d’établir un avenant au contrat susmentionné qui reprendra l’ensemble des droits et obligations d’Orange SA dans le cadre du contrat existant de sorte que Totem devienne alors votre interlocutrice. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise le Maire à signer l’avenant à la convention

### **Impôt foncier de l’immeuble 32 Grande rue : répartition avec SOLIHA.**

La commune a signé avec SOLIHA devant Maître Reith-Coustenoble à Angoulême le 11 octobre dernier, un bail à réhabilitation de l’immeuble situé 30 bis et 32 grande rue, consenti pour 43 années dans le cadre du projet de création d’un domicile groupé pour personnes âgées. Ce bail prévoit que le preneur devra acquitter toutes les contributions, impôts et taxes relatives aux locaux. La commune d’Aigre a reçu la taxe foncière 2021 qui s’élève à la somme de 1405.00 €. Le Maire propose au Conseil Municipal de recouvrer auprès de SOLIHA la taxe foncière au prorata du nombre de jours d’occupation soit la somme de 308.00 €. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte de recouvrer auprès de SOLIHA la somme de 308.00 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Le Maire présente les remerciements de la Protection civile pour la subvention de 1 000 € versée par la Commune en faveur du peuple Ukrainien. Il détaille les actions qui ont pu être financées grâce à ce don.
- ✓ Le Maire rappelle la demande faite auprès des services préfectoraux pour l’installation d’un dispositif de titres sécurisés d’identité. Dossier toujours à l’étude à la Préfecture.
- ✓ Deux accords de subvention de l’Etat : DETR au taux de 35 % soit 122 000 € pour l’aménagement des abords de l’église, et DETR au taux de 35% soit 31 339 € pour la rénovation énergétique de l’hôtel de ville. Le Maire souligne qu’il est exceptionnel de bénéficier de deux dossiers, ce qui est dû par la qualité des dossiers présentés, des échanges de la Sous-Préfecture et de la labellisation « Petites Villes de Demain ». En outre, 28 000 € sont accordés par le Conseil Départemental pour la rénovation énergétique des bâtiments.
- ✓ Le syndicat d’eau Nord-Ouest Charente a refusé la demande de dégrèvement demandée par la Commune pour la fuite d’eau accidentelle sur la fontaine à Aigre, la commune d’Aigre ayant bénéficié d’un dégrèvement en 2020.
- ✓ Armelle Pierre, Cheffe de projet Petites Villes de Demain, quittera son poste à la Communauté de Communes de Charente, ayant été recrutée sur un autre poste. Un recrutement est en cours – réception des candidatures le 27 juin.
- ✓ Suite à une sollicitation reçue en Mairie, le Maire précise qu’il a indiqué que les terrains de l’ancienne gare à Villejésus et de l’ancienne station d’épuration au pont du Gord ne sont pas à vendre.

- ✓ Le Maire adresse ses remerciements à Nathalie Renard et ses filles pour le nettoyage et l'aménagement d'un local dédié aux animaux errants à l'atelier communal.
- ✓ Le Maire informe le Conseil Municipal que les soldes de paiement FDAC 2020 et 2021 ne seront pas payés pour l'instant, le travail de l'entreprise COLAS n'étant pas satisfaisant. Des courriers ont été adressés au Président de la Communauté de Communes (maître d'ouvrage), dans l'attente que les travaux soient repris (rue du Temple, Cessac, etc...).
- ✓ Dans le cadre des travaux à l'EPHAD Habrioux, le changement de sens de circulation dans la rue des Orneufs et la rue de l'Hôpital sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Il sera rétabli comme précédemment : sens unique depuis la rue du Pont Boursier, vers la rue de l'Hôpital puis la rue des Orneufs.
- ✓ Le Maire rappelle les dates de travaux de voirie prévus sur route départementale : rue des Charrières 13 et 14 juin (la nuit) et rue des Ponts 15 et 16 juin (la nuit).
- ✓ Comme convenu entre la municipalité et ENEDIS, les postes ont été peints par Mickaël Domain (place de l'Église de Villejésus et rue des Orgougnès à Aigre).
- ✓ Le Maire a mis en demeure le propriétaire du mur mitoyen de l'ancien cimetière d'Aigre de nettoyer le lierre sur son terrain qui envahit le mur du cimetière. Le Maire précise que cela fait deux ans qu'il a sollicité régulièrement le propriétaire à ce sujet (sans retour) et que nos agents coupent le lierre qui dépasse.
- ✓ La plainte pour dépôt d'ordures au Bois de « Touche Avrils » (le Galiment) a été classée sans suite ; le Maire le déplore.
- ✓ Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il refuse tout démarchage de la commune pour des projets éoliens, comme convenu lors de précédentes délibérations du Conseil Municipal.
- ✓ A la suite de nombreuses plaintes d'habitants de la commune, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté interdisant le démarchage en porte à porte des habitants sans autorisation préalable.
- ✓ Le Salon du livre a été un franc succès. Remerciements à Sylvie Bris et son équipe pour l'organisation.
- ✓ Amandine Guillaume rappelle la tenue du Spectacle de l'Association « Les Petits Pas d'Aigre » les 18 et 19 juin prochains à Rouillac. Les places sont en vente au magasin « Belles comme un Cœur ».
- ✓ Brigitte Fouré indique qu'elle a pris contact avec Garandeau, pour organiser une visite de la carrière à Ebréon.
- ✓ Une visite du poste source de Cessac avec ENEDIS est prévue le 8 juin. Le Maire indique que plusieurs projets sont actuellement bloqués car il n'y a pas assez de « créneaux » disponibles au sein des postes source.
- ✓ Dans le cadre de Villes et Villages Fleuris, Brigitte Fouré informe que la commune d'Aigre a reçu un label départemental, avec en récompense 3 arbres fruitiers.
- ✓ Le Maire remet le tableau des permanences au bureau de vote pour les élections législatives, pour que les conseillers qui ne se sont pas inscrits puissent le faire. Il rappelle que, conformément dispositions de l'article L.2121-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il s'agit d'une obligation pour les conseillers municipaux.
- ✓ Le Maire informe que des faits survenus ce jour, concernant plusieurs agents, donneront lieu à des sanctions disciplinaires.

Fin de la séance à 23h.

## BUDGET COMMUNAL

Le budget d'Aigre est composé d'un budget principal, qui rassemble les dépenses et recettes de la commune, et de 4 budgets « annexes » pour les opérations spécifiques :

- Caisse des écoles : restauration scolaire pour les écoles publiques,
- Cœur de Pays : aménagement de bourg à Aigre au début des années 2000 (Dissolution du budget au 31/12/2022)
- Lotissement Le Renclos : première tranche du lotissement Le Renclos (Dissolution du budget au 31/12/2022)
- Lotissement Valtaud : création d'un lotissement à Villejésus

### Fonctionnement : dépenses et recettes courantes et récurrentes

Dépenses	1 833 941
Charges à caractère général	537 320,00
Charges de personnel et frais assimilés	652 350,00
Atténuations de produits	23 118,00
Dépenses imprévues	91 077,00
Virement à la section d'investissement	200 000,00
Opérations d'ordre entre sections	25 393,00
Autres charges de gestion courante	296 108,00
Charges financières	3 940,00
Charges exceptionnelles	2 535,00
Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	2 100,00

Recettes	1 833 941
Résultat d'exploitation reporté	371 965.60
Produits de gestion divers	63 200.40
Impôts et taxes	716 583.00
Dotations, subventions et participations	578 092.00
Autres produits de gestion courante	32 000,00
Reprises sur provisions	2 100.00
Travaux en régie	70 000.00

### Investissement : principaux projets

Aménagement du Parc des Charmilles 3 <sup>ème</sup> tranche (restauration du lavoir)	80 000
Jeux + table parc des Charmilles	5 000
Lotissement Valtaud à Villejésus (budget annexe)	320 000
Achat parcelles Les Granges (création d'un chemin d'accès service technique)	12 000
Aménagement des abords de l'église d'Aigre	310 000
Douchettes pour les vestiaires du foot	3 495
Pôle de services au public (Espace France Services)	174 870
Rénovation énergétique de la mairie d'Aigre	100 000
Travaux de voirie 2019 -2020 - 2021	82 500
Chemin rural N° 9 de Villejésus (derrière ZA)	20 000
Travaux bâtiment "La Cagouille" (EPF) + acquisition usufruit + licence IV	54 000
Aménagement voirie Avenue du 8 Mai 1945 (devant l'EHPAD Les Jardins d'Iroise)	28 000
Aides aux rénovations de façades	7 500
Travaux de mise en sécurité (biens en état de péril)	10 000
Matériels pour le service technique	5 000
Site internet	5 000
Fournitures et pose des décors de Noël 2021	4 839
Réhabilitation des WC publics de Villejésus	5 300
Vidéoprotection	20 000
Création d'un chemin au Jardin Vert d'Aigre	5 100

## RÉHABILITATION DE L'EHPAD HABRIOUX

Depuis le début de l'année ont démarré les travaux de réhabilitation de l'EHPAD Habrioux, géré par le Centre hospitalier d'Angoulême. Le projet consiste en une réhabilitation complète et une mise aux normes, sur site occupé, permettant d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux 88 résidents. On va notamment passer d'une majorité de chambres doubles sans douches attenantes à des chambres simples dotées de WC et d'une salle de bains.



La première phase a commencé avec la démolition de bâtiments, notamment l'ancienne chapelle, et l'ancienne « Cave du Marronnier » (où se trouvait autrefois la mairie) pour accueillir le futur parvis d'accueil de l'EHPAD, qui sera ainsi tourné vers le centre-ville d'Aigre.

Au-delà du personnel et des résidents, les travaux de l'Ehpad Habrioux impactent les riverains, habitants d'Aigre, commerçants et automobilistes, que nous remercions pour leur compréhension. Le stationnement est interdit sur une partie de la rue du Pont-Boursier, de même que sur les rues des Orneufs et de l'Hôpital. Un parking est mis à disposition des agents de l'EHPAD derrière la poste par la mairie et la communauté de communes Coeur-de-Charente, pour ne pas encombrer les rues commerçantes. Enfin, les rues de l'Hôpital et des Orneufs ont changé de sens à la suite de la démolition de la cave, de façon pérenne : il convient désormais d'entrer par la rue de l'Hôpital, pour sortir par la rue des Orneufs.



## TRAVAUX POUR LA CRÉATION DE L'ESPACE FRANCE SERVICES



L'aménagement de l'Espace France Services a commencé, dans le bâtiment de l'ancienne Quincaillerie Dard. Les travaux ayant pris un peu de retard, en raison de la crise sanitaire et des difficultés d'approvisionnement, la municipalité souhaite une ouverture d'ici la fin de l'année.

Dans ce lieu, ouvert 24 heures par semaine minimum, vous retrouverez un agent qui sera à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos démarches administratives, notamment les démarches sur internet. Des permanences seront également réalisées par la CAF, la MSA, Pôle emploi, les impôts, etc.

## RACHAT DU BAR LA CAGOUILLE

Soucieuse de pérenniser l'attractivité de Villejésus, la commune a racheté, en démembrement de propriété avec l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), le bar-restaurant La Cagouille, qui a fermé fin 2018.



La collectivité souhaite donc accompagner la reprise d'une activité de bar et de restauration, qui constituait le dernier commerce de la commune historique. De potentiels exploitants sont d'ores-et-déjà entrés en contact avec la commune afin de s'investir dans un tel projet. Néanmoins, ils n'ont pas nécessairement la capacité financière suffisante pour se porter acquéreur d'un tel foncier dans un premier temps.

Dans cette optique, l'EPFNA et la commune ont acheté les murs et la licence IV, en vue d'une mise à bail. Au terme du délai de portage (4 ans), l'exploitant pourra racheter ce bien. En parallèle, la commune est accompagnée par le dispositif « 1000 cafés » dont le principal partenaire est l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

## TRAVAUX LAVOIR CHARMILLES



Dans le cadre de l'aménagement du Parc des Charmilles, la municipalité avait voté en faveur de l'ajout d'une tranche de travaux pour la restauration du lavoir du Parc des Charmilles. Ceux-ci ont débuté au premier trimestre : après la consolidation des murs, vient le tour de la toiture qui est totalement refaite...

Ce projet est soutenu par l'Etat (« Plan de relance »), le Conseil départemental et les fonds européens LEADER.



## UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

Les enseignantes, agents, parents d'élèves et élus des communes membres du SIVOS de l'école maternelle ont eu le plaisir d'inaugurer, au mois de juin, la nouvelle bibliothèque aménagée pour les « petits de l'Osme », au sein de l'école maternelle publique.

Cet investissement a été financé par les communes membres avec un soutien de l'État à hauteur de 50%.



## VALORISATION DE LA FORÊT COMMUNALE

La commune d'Aigre souhaite valoriser davantage la forêt communale de Villejésus, la seule gérée par l'Office national des forêts (ONF) sur son territoire. Un plan de gestion a été élaboré en 2015, sur vingt ans, et définit des objectifs naturalistes comme l'échéancier des coupes. On élimine progressivement les résineux pour que les feuillus locaux comme le chêne, plus adaptés au réchauffement climatique, reprennent toute la place.



Dans un objectif pédagogique, nous travaillons par exemple à l'organisation de visites avec les écoles.

Les habitants bénéficient également d'un droit d'affouage, avec des coupes disponibles au prix de 10€ le m<sup>3</sup>.

Vous pouvez pour cela contacter le secrétariat de Mairie d'Aigre ou de Villejésus.

## DU SUCCÈS POUR LES SÉANCES DE CINÉMA À AIGRE

A l'initiative de votre conseil municipal, la commune d'Aigre accueille le cinéma itinérant du CRCATB (association Contact Rural Cinéma Argence Tardoire Bonnieure). Une séance est proposée le deuxième mercredi de chaque mois à 14h30 à la salle des fêtes d'Aigre, et également pendant les petites vacances.

Chaque séance est très appréciée du public, avec un record de fréquentation à 120 personnes !



## UN CADEAU DE NOËL POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE

En raison du contexte sanitaire, la commune n'avait pas pu organiser le traditionnel goûter de Noël pour les enfants du territoire. Par conséquent, la municipalité a souhaité offrir un livre à chaque enfant d'Aigre et de Villejésus (dans la tranche d'âge de l'école maternelle et élémentaire).

La distribution a été effectuée par les élus devenus à cette occasion les « lutins du Père Noël ».

Tous les enfants rencontrés ont été contents de cette initiative qui a permis de ramener un peu de joie dans ce contexte morose, et de joindre l'utile à l'agréable avec l'invitation à la lecture.

## LA COMMUNE LUTTE CONTRE LES PIGEONS

Du 13 au 16 décembre dernier, la municipalité d'Aigre a mandaté une équipe de fauconniers professionnels de la société « Fauconnerie Christophe Puzin », dans le but de réguler les colonies de pigeons présentes sur la commune.



Cette intervention a permis le prélèvement de 177 pigeons sur une population estimée à 200. Plus de 70 % de ce prélèvement a été réalisé à l'intérieur de bâtiments désaffectés dans lesquels les oiseaux entrent la nuit. Les fauconniers ont attiré l'attention de la municipalité sur la présence de nombreux bâtiments ouverts dans le centre-bourg dans lesquels les oiseaux trouvent refuge.

L'équipe municipale a suivi et apprécié l'efficacité de la société pour son intervention, mais souhaite aussi sensibiliser les habitants sur la nécessité de fermer les bâtiments non habités afin de contribuer à la lutte contre la prolifération des pigeons.

## LE RECENSEMENT EST TERMINÉ

Le recensement a eu lieu sur la commune, du 20 janvier au 19 février inclus. Nous vous remercions pour le bon accueil réservé à nos agents recenseurs.



Nombre de logements collectés : 923  
Population des résidences principales : 1427  
Ces chiffres ne sont pas le résultat définitif et n'incluent pas les EPHAD, gendarmerie...



**FRANCE SERVICES  
DE MANSLE**

Nous accompagnons les usagers dans leurs démarches administratives au Centre Social Culturel et Sportif du Pays Manslois 21 rue Martin 16230 Mansle ainsi qu'à la Mairie d'Aigre 2 rue de l'Hotel de ville 16140 Aigre

Trois agents sont présents dans ces espaces afin de répondre à toutes vos questions, dont des spécialistes :

- Direction des finances publiques
- Numérique et pôle emploi

Des démarches dans un lieu unique avec plusieurs partenaires de l'Etat :

- Pôle emploi, Ants, Direction des finances publiques,
- CAF, CPAM, MSA
- Retraite
- Justice
- Logement

Accès à des postes informatiques en libre-service, ou recevoir un accompagnement au numérique,

**Accueil**  
avec ou sans rendez-vous

**A Mansle le :**

- Le lundi, mercredi, 9h à 12h - 14h à 18h
- jeudi 14h à 18h
- Mardi 9h à 12h - 14h à 17h30

**A Aigre le :**

- Mercredi 9h à 12h - 14h à 17h30

**Nous contacter**

05 45 20 72 08  
mansle@france-services.gouv.fr  
www.cscpm.fr

## UN CONSEILLER NUMÉRIQUE PRÉSENT SUR LA COMMUNE

Un conseiller numérique est un agent, financé par l'Etat, qui accompagne l'utilisateur pour maîtriser les bases du numérique : prendre en main un équipement informatique, envoyer, recevoir, gérer ses courriels, apprendre les bases du traitement de texte, installer et utiliser des applis utiles sur son smartphone, etc...

Il peut également organiser et animer des ateliers individuels ou collectifs de formation ou encore faire une démarche administrative avec un usager grâce à Aidants Connect.

Dans le cadre d'un partenariat entre la Mairie d'Aigre et le Centre socio-culturel du Pays Manslois, l'espace Arc-en-ciel, un conseiller numérique effectue une permanence à la Mairie tous les mercredis, dans l'attente de l'ouverture de l'Espace France Services.

## DE NOUVEAUX COMMERÇANTS À AIGRE !

En ce début d'année, deux entreprises aigrinoises ont été reprises, à la suite de départs à la retraite.

À cette occasion, vos élus municipaux ont souhaité saluer Madame et Monsieur Aupy, gérants de la boulangerie « La tite baguette », ainsi que Marie-Paule et Franck Martin, gérants du bar-restaurant Le Square, qui prennent tous une retraite bien méritée ! Nous les remercions chaleureusement pour leur contribution à la vie de notre commune et pour leur investissement sur le territoire.

Nous souhaitons la bienvenue à leurs repreneurs respectifs, Marie et Jérôme Fontaine à la boulangerie, James Wormald au restaurant.



## EXPOSITION D'UN ARTISTE LOCAL À LA MAIRIE D'AIGRE



Au mois de mars, la municipalité a accueilli une exposition des œuvres d'Alain Rodier de Keralan, nouvel aigrinois qui a des attaches avec les pays slaves.

Ses réalisations se portent vers des paysages, des visages et portraits, des sites historiques se présentant aux regards de tous, dans l'âme traditionnelle des pays de l'Europe centrale.

## CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES ET RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS DE VILLEJÉSUS

Le samedi 19 mars, avait lieu, à Aigre, la cérémonie à l'occasion de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

En ce 8 mai, nous avons commémoré le 77<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, à Aigre et à Villejésus.

La municipalité a souhaité valoriser le monument aux morts de Villejésus, qui avait été érigé en 1921 sous le mandat de M. Delhoume. Initialement sur la place de la mairie, il se trouve depuis plus de vingt-cinq ans dans un square dédié.

Au sommet du monument, la statue, symbolisant un soldat tombant au front, vient de retrouver son lustre d'antan, grâce au travail réalisé par l'artiste local Serge Van Kache.

Les habitants ainsi que les représentants des autorités civiles et militaires étaient présents nombreux pour cet hommage.

Le 18 juin à 9h, la municipalité a organisé au monument aux morts d'Aigre, la cérémonie commémorative de l'Appel historique du Général de Gaulle.



## MOBILISATION POUR MARS BLEU

Le 20 mars, à l'occasion de l'opération «Mars bleu» pour le dépistage organisé du cancer colorectal, les habitants se sont retrouvés pour une marche solidaire.

Le «Colon Tour» était sur la place toute la matinée, et des professionnels de santé ont pu sensibiliser les personnes présentes concernant le cancer colorectal.



## MOBILISATION POUR LA « JOURNÉE CITOYENNE »

La municipalité remercie les Aigrinois et Villesalémois qui étaient présents nombreux à la « journée citoyenne » organisée samedi 2 avril afin de nettoyer les abords de nos chemins et cours d'eau à Aigre et Villejésus. Il y en avait malheureusement besoin...

Nous appelons chacun à faire preuve de civisme. Nous rappelons que des plaintes sont déposées à chaque dépôt sauvage constaté, et que la Mairie peut désormais mettre des amendes.



## CHASSE AUX ŒUFS POUR PÂQUES



La municipalité a organisé sa première édition d'une chasse aux œufs pour le week-end de Pâques, dans l'écrin superbe du parc des Charmilles et sous un soleil radieux.

Les enfants venus nombreux ont passé un excellent moment et certains n'ont pas tardé à déguster le fruit de leur quête !

## UN CENTENAIRE À AIGRE

Le 10 mai 2022, Lucien Barthélémy, ancien notaire aigrinois, très connu sur le Pays d'Aigre, a célébré ses 100 ans, aux côtés de son épouse (98 ans) et de leurs enfants, réunis spécialement pour cette occasion.

Le Maire et la Première Adjointe ont souhaité le saluer et lui remettre un présent au nom de la municipalité, en lui souhaitant une pleine santé !



## LES TRANSFORMATEURS ÉLECTRIQUES DE LA COMMUNE ONT ÉTÉ EMBELLIS

Pour répondre à une volonté de l'équipe municipale et des habitants, la commune et ENEDIS ont noué un partenariat visant à améliorer l'aspect visuel de quatre postes de transformation électrique (rue des Orgouignes, église de Villejésus, rue de la croix du Perret et rue des ponts). Le nettoyage des postes a été réalisé par le chantier d'insertion de Mansle, la Commune d'Aigre a fourni la matière première, et les fresques ont été réalisées par Mickaël Domain, artiste local, sur deux des postes.

Le premier poste, situé en face de l'Eglise de Villejésus, rend hommage à deux figures locales : Jacques Jouanneau et Roger Carel.

Le second poste, situé rue des Orgouignes à Aigre, donne à voir les paysages champêtres de notre belle commune !



## LE TOUR DU PAYS D'AIGRE A FAIT ÉTAPE SUR NOTRE COMMUNE

Le 28 mai, sous un soleil radieux, le Tour du Pays d'Aigre s'est élançé depuis la place des Halles, pour une arrivée avenue du 8 mai 1945, après une boucle de plus de 140 km sur les communes historiques du « Pays d'Aigre ».



## RÉFECTION VOIRIE RUE DES PONTS ET RUE DES CHARRIÈRES

Au mois de juin, se sont tenus des travaux de réfection de voirie, organisés par l'Agence départementale d'aménagement sur les routes départementales situées rue des Ponts et rue des Charrières.

A cette occasion, la municipalité a fait procéder à la reprise du plateau situé au niveau des Cognac Gautier, dont la rampe n'était pas conforme.



## CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DES ANCIENS COMBATTANTS



La municipalité d'Aigre a accueilli, le 25 juin dernier, le Congrès départemental des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie-Tunisie-Maroc, Théâtre d'Opérations Extérieures (ACPG - CATM - TOE - OPEX) et veuves.

La tenue de ce Congrès à Aigre était un temps fort pour notre municipalité, qui a à cœur de rendre hommage à ceux qui se sont battus pour défendre nos valeurs et notre liberté. C'est ce devoir mémoire que nous honorons à chaque cérémonie commémorative, dans nos deux communes historiques d'Aigre et de Villejésus.

Elections présidentielles 1 <sup>er</sup> tour	Aigre	Villejésus	Aigre Commune nouvelle
Inscrits	673	407	1080
Votants	502	315	817
Nuls	7	4	11
Blancs et vides	10	8	18
Exprimés	485	303	788
Nathalie ARTHAUD	2	2	4
Fabien ROUSSEL	10	10	20
Emmanuel MACRON	155	78	233
Jean LASSALLE	26	12	38
Marine LE PEN	131	107	238
Eric ZEMMOUR	28	13	41
Jean-Luc MELANCHON	66	42	108
Anne HIDALGO	10	8	18
Yannick JADOT	9	4	13
Valérie PECRESSE	34	19	53
Philippe POUTOU	2	1	3
Nicolas DUPONT-AIGNAN	12	7	19

Elections présidentielles 2 <sup>e</sup> tour	Aigre	Villejésus	Aigre Commune nouvelle
Inscrits	673	407	1080
Votants	505	321	826
Nuls	19	4	23
Blancs et vides	32	19	51
Exprimés	454	298	752
Emmanuel MACRON	236	149	385
Marine LE PEN	218	149	367

Elections législatives 1 <sup>er</sup> tour	Aigre	Villejésus	Aigre Commune nouvelle
Inscrits	680	413	1093
Votants	380	205	585
Nuls	3	3	6
Blancs et vides	16	2	18
Exprimés	361	200	561
Patrick CURGALI	4	0	4
Sylvie MOCOEUR	84	37	121
Jérôme LAMBERT	78	47	125
Marie-Pierre NOEL	36	36	72
Nathalie ALLONCLE	1	6	7
Pierre Henri GUIGNARD	29	19	48
Laurent FOUILLET	19	5	24
Aurore DE CLISSON	6	3	9
Sandrine BARUCH	1	1	2
Caroline COLOMBIER	94	43	137
Alexandre RAGUET	1	1	2
Francis LALANNE	7	1	8
Eric TOMSIN	1	1	2

Elections législatives 2 <sup>e</sup> tour	Aigre	Villejésus	Aigre Commune nouvelle
Inscrits	680	413	1093
Votants	379	199	578
Nuls	6	5	11
Blancs et vides	17	23	40
Exprimés	356	171	527
Sylvie MOCOEUR	181	88	269
Caroline COLOMBIER	175	83	258

### ÉCOLE LES PETITS DE L'OSME

Après avoir observé et étudié de nombreuses œuvres d'artistes célèbres, les élèves de l'école maternelle publique ont pu créer à leur tour. Ainsi, ils ont peint, sculpté, collé et mis en forme des productions colorées, maintenant exposées à l'Isle Nature de Saint-Fraigne. Nos artistes en herbe se sont tous rendus dans ces jardins éphémères afin d'admirer leur travail. Ils y ont également participé à des ateliers : peinture végétale, les 5 sens, les petites bêtes du jardin et de l'eau, plantations...

D'autres projets sont venus ponctuer cette année scolaire : cinéma, spectacles, bibliothèque... Dans le cadre de l'éducation à la santé, les élèves de grande section ont découvert l'importance du petit déjeuner et comment le rendre équilibré. Ils ont ainsi pu inviter les autres enfants de l'école, mais aussi les CP à déguster céréales, biscottes, lait, yaourts, fruits frais... **Et quoi de mieux que de débiter la semaine de l'anglais par la découverte d'habitudes matinales d'un autre pays ?**



A l'année prochaine pour d'autres projets !...



### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARC MOUCLIER

Pour cette fin d'année les élèves de l'école **Marc Mouclier** n'ont pas manqué d'activités pédagogiques : ils ont étendu leurs œuvres plastiques sur le thème des ombres portées dans la cour puis sur la place de la mairie pendant les **journées de la Grande Lessive**. Cette manifestation artistique a lieu un peu partout dans le monde et a permis de fédérer une envie d'être ensemble et de s'exprimer par l'art. Ils ont poursuivi la démarche artistique en montant sur les planches. Chaque classe a choisi un extrait de l'œuvre de Dominique Richard, « organisée par l'OCCE.

David Pougnaud, comédien, est venu en renfort pour permettre d'affiner le travail. Les plus petits se sont ralliés au projet et présenteront l'extrait choisi devant les parents le vendredi 24 juin à la salle des fêtes à 18 heures.



C'est grâce à l'APE qui finance les entrées et à la mairie qui loue les bus, que tous nos élèves, depuis la fin du mois de mars, ont pu se rendre onze fois à la piscine de Ruffec afin de s'initier à la natation.

A la fin de chaque séance, les élèves ont pu découvrir les joies du toboggan.



Quant à l'éducation au développement durable, elle a pris corps dans la plantation d'un verger à Lupsault pour les CE2, dans l'aménagement d'un coin jardin dans la cour de l'école pour les CP et CE1 et dans la préparation d'un petit déjeuner équilibré en anglais pour les CM avec l'aide de Philippe Bras notre cuisinier.

Le 11 juin, les parents de l'APE des deux écoles publiques ont organisé, une kermesse très conviviale et réussie au parc des Charmilles.

Pendant la vague de chaleur, nous avons adapté les activités pédagogiques : yoga pour tout le monde.



L'année s'achève et nous envisageons déjà les projets pour la rentrée à venir : nous organisons un séjour de 5 jours à Saint-Lary dans les Pyrénées afin que les enfants fassent l'expérience de vivre ensemble loin de leur famille dans un milieu différent.

Ils vont skier et découvrir le milieu montagnard. Pour financer ce projet exceptionnel, nous avons vendu des bracelets brésiliens fabriqués par les enfants et nous avons mis en place une tombola dont les lots ont gracieusement été donnés par les commerçants d'Aigre-Villejésus et même davantage.

A la rentrée, nous proposerons d'autres manifestations pour réunir l'argent à ce voyage et réduire la part des familles.

Nous souhaitons à tous les enfants, de bonnes vacances et à leurs parents un bel été en attendant de nous retrouver le jeudi 1<sup>er</sup> septembre.

## COLLÈGE DE L'OSME

Que le temps passe vite... À peine le temps de se familiariser avec nos nouveaux sixièmes que la page se tourne déjà. Les CM<sup>2</sup> ont pour certains déjà visité les locaux qui seront les leurs en septembre.

La recette d'une année scolaire est assez complexe à définir. Il s'en faut parfois de peu pour que la sauce ne prenne pas. Les ingrédients ne sont pas tous choisis, ils s'imposent parfois à nous (COVID) et apportent un goût amer. Heureusement l'équipe ne manque pas de ressources pour proposer une autre palette de saveurs. Ainsi, nous avons renoué avec les sorties et les projets : le ski à La Mongie, et une interview des acteurs de la Révolution Industrielle en France pour les 4<sup>è</sup>, le Futuroscope, un projet SLAM, un autre sur les déportés Espagnols de La Combe aux Loups, et « Handicap passe un cap » pour les 3<sup>è</sup>, les Tumulus de Tusson pour les 6<sup>è</sup>, et pour tous un peu de cohésion lors du parcours d'obstacles de la journée Olympique du 23 juin tant attendu et tant redouté !



Le retour à la « normale » n'est ni souhaitable, ni souhaité. La situation internationale vient pimenter un quotidien qui peine à se débarrasser des virus, et où comme dans tous les foyers il nous faut faire des choix. Nous parions sur la jeunesse, l'avenir et l'orientation; formons les citoyens de demain dans des conjonctures mouvantes ; valorisons l'ambition et la responsabilité individuelle à modifier l'avenir commun. Le collège est un lieu de vie, les élèves y passent la majorité de leur temps de la semaine, c'est à eux d'agir dans le cadre qui leur est offert, s'épanouir, grandir et interagir, expérimenter, oser, échouer mais en toutes situations apprendre.

C'est à ce titre que notre mission a du sens.

Alors certes l'année passe vite, mais ne gardons que les meilleurs moments, propres à chacun, c'est ce qui doit perdurer pour nos élèves de 3<sup>ème</sup> qui s'apprêtent à rejoindre le lycée. Ils seront les témoins de l'engagement à faire grandir et accompagner chacun vers la réalisation de son plein potentiel.

L'option Langue et Culture Européenne (en Anglais et Espagnol) a trouver son public. Elle est une passerelle vers les sections binationales des lycées d'Angoulême, un vrai tremplin pour la vie active et un passeport pour le monde.



Faire entrer la culture au sein de l'établissement est notre leitmotiv, qu'importe le flacon, pourvu qu'il y ait une réflexion, et une petite graine de semée...

La fin d'année est déjà bien avancée, la chorale des élèves de 3<sup>è</sup> s'est produite devant l'ensemble des élèves et personnels. La révolution industrielle n'a plus de secret pour les 6<sup>ème</sup>. Le brevet des collèges s'annonce pour les 3<sup>è</sup> suivi par la connaissance de leur nouvelle affectation...le collège s'éloigne. Pour certains les yeux seront rougis au moment de partir, le temps pour beaucoup de se tourner vers leur avenir, nourris de 4 années passées au fil de l'Osme....avant des vacances méritées.

L'an prochain, de nouveaux projets viendront nourrir l'ensemble de la communauté éducative : la qualité de l'accueil des élèves, une attention particulière à la demi-pension (des produits locaux, frais et de saison, merci l'équipe de cuisine !), une ouverture culturelle,....

Mais surtout un collège en lien avec l'environnement socio-économique local, acteur et promoteur du territoire, plus vertueux et éco-responsable, en espérant l'arrivée de tondeuses à 4 pattes et une labellisation E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable) car préparer l'avenir est essentiel.

Bel été à tous ! Le Principal

Pour plus de renseignements sur le collège, je vous invite à consulter le site internet du collège :

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-aigre/>

## ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ANGES

### SORTIES SCOLAIRES

Cette année, les élèves de l'école Notre-Dame-des-Anges ont effectué un voyage au Futuroscope (pour les plus grands du CE1 au CM2) et une sortie à la Vallée des singes (pour les maternelles et les CP).

Durant leur escapade à Poitiers, chacun a pu profiter des infrastructures et voyager à travers le temps grâce aux nombreuses animations présentes sur le parc.

Ils ont même eu la chance de faire la connaissance d'Arthur, le célèbre personnage du film d'animation « Arthur et les Minimoys ».

Cette belle journée s'est achevée par une bataille d'eau sur un bateau de sauvetage de l'attraction « Sauvetage Academy ».

Quant aux plus jeunes, ils ont pris la direction de Romagnes pour aller à la rencontre des primates. Au travers d'une balade en forêt, ils ont pu approcher certains singes de très près. Ce fut une journée riche en émotions et en rencontres. Tout le monde est reparti avec le sourire aux lèvres.



### L'APEL NOTRE-DAME-DES-ANGES

Nous avons le plaisir de pouvoir réaliser la kermesse de l'école-Notre-Dame-des-Anges le samedi 25 juin à 16H30. Les enfants avec leurs maîtresses nous présenteront leur spectacle qui sera suivi de jeux, d'une tombola et d'une restauration. Nous remercions les donateurs pour notre tombola.

Les enfants de CE2, CM1 et CM2 ont eu la chance d'aller au Futuroscope et les maternelles et les CP sont allés à la Vallée des Singes.

Un clip a été réalisé par les élèves de CE1/CE2, qui est visible sur <https://youtu.be/4lrk-kbbToE>.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2022/2023 restent ouvertes.

La benne à papier sera mis à votre disposition le week-end du 01 au 03 juillet 2021 au :  
32 rue du pont boursier 16140 AIGRE.

### COMITÉ DE FOIRE DU PAYS D'AIGRE



**Le comité de foire du pays d'Aigre a organisé son brin d'aillet le 1<sup>er</sup> mai dernier dans le cadre magnifique du parc des Charmilles.**

Cette première édition a connu un total succès avec 80 participants venus passer un bon moment de convivialité.

Un grand merci aux organisateurs qui ont été à l'initiative de cette sympathique rencontre et aux bénévoles qui ont permis sa réalisation !

Nous aurons grand plaisir à renouveler cette manifestation l'an prochain !

### JEUNESSE ET LOISIRS

Lors de la réunion d'assemblée générale du 4 février, nous avons fixé les dates de nos animations pour 2022 avec l'avantage, cette année, de ne pas être perturbés par de mauvaises conditions sanitaires, ce qui nous permettra de tout réaliser, si elles ne se dégradent pas.

Nous avons commencé le 27 mars par un loto à la salle des fêtes d'Aigre.

Pour le 2<sup>e</sup> semestre les animations se dérouleront comme suit :

- Samedi 23 juillet : « **Bienvenue chez Mlle Marie** » à partir de 14h sur le site Valtaud et la Place de la Mairie, journée festive sur le thème des traditions populaires avec visite du site et diverses animations culturelles, organisées conjointement par l'association l'Assise et Jeunesse et Loisirs qui tiendra la buvette et la petite restauration (grillades frites). La soirée se clôturera par un bal populaire traditionnel sur la Place de la Mairie. Gratuit pour tous.
- Samedi 30 juillet : « **Course des 2 cagouilles** » épreuve VTT et Trail en équipe ou en individuel. Inscription : 15 € par équipe ou 10 € en individuel (bulletins d'inscriptions et règlement disponibles en mairies de Villejésus ou Aigre ou sur le site et renseignements au 06 81 98 54 07 ou 06 84 51 83 93). Départ VTT à 17h et Trail à 19h. Chaque participant aura un lot. La soirée se clôturera sur la Place de l'église par un repas grillades frites et un marché de producteurs locaux : pineau, cognac, vin, légumes, miel, cagouilles, fromages, huitres et moules, ...
- 14, 15 et 16 août : **frairie de Villejésus**, avec le 14 à 18h : randonnée pédestre sur un circuit de 6 km en partie en bord de rivière, suivie en soirée d'un repas grillades frites, animé par le groupe Poitevin : Zicksonne et Tax.
- Le 15 : à 15h 30 : jeux pour les enfants (4 à 12 ans) avec récompenses et tickets de manèges pour la fête foraine.
- Le 16 à 15h, Place de la Mairie: 71<sup>e</sup> grand prix cycliste de Villejésus et finale du challenge Cœur de Charente. A 23h : Feu d'artifice et spectacle pyrotechnique musical sur le site habituel de la Prairie. Entrée : 2€ (gratuit pour les moins de 15 ans)
- Dimanche 18 septembre : **Brocante de Villejésus** à partir de 6h 30, place de l'église, 1,50 € le mètre
- Dimanche 9 octobre : **Loto** à la salle d'Aigre
- Vendredi 18 novembre : **Soirée beaujolais** nouveau et jeux.

**Un petit mot sur la troupe de théâtre** : « Les Apôtres de Villejésus » voit son équipe augmentée de 2 nouvelles recrues, leur nouvelle pièce devrait être prête pour une représentation au mois de novembre. En attendant ils animeront les 22, 23 et 24 juillet avec L'Histoire du pays d'Aigre les scénettes sur l'après- guerre (les années 1920) à Couture d'Argenson, Charmé et Ambérac.

J'en profite pour remercier tous les membres de l'association et les bénévoles qui œuvrent au bon déroulement de nos animations.

Didier VIDEAU

## HISTOIRE DU PAYS D'AIGRE

Histoires du Pays d'Aigre organisera cet été, les 22, 23 et 24 juillet en soirée, dans les communes de Couture d'Argenson, Charmé et Ambérac, des spectacles comprenant plusieurs saynètes dans des lieux publics ou privés gentiment prêtés par les habitants que nous remercions chaleureusement.



Nous restons dans l'esprit des soirées jouées en 2014, 2016 et 2018 commémorant la Grande Guerre. Le public sera d'abord invité à se réunir dans un lieu commun puis déambulera dans la commune pour suivre les diverses saynètes proposées.

Les spectacles sont gratuits et ouverts à tout le monde.

Un chapeau permettra de faire un don pour ceux qui le souhaitent

## CLUB VERMEIL DE VILLEJÉSUS



Nous allons pouvoir reprendre une vie normale.

Le 15 février s'est déroulée notre assemblée générale dans notre salle des fêtes, suivi d'un repas choucroute confectionné par l'Escale de Puyréaux.

Le 15 mars, un concours de belote, le repas de Pâques le 5 avril à La belle étape à Verdille avec 80 personnes

Le 3 mai un petit loto dans la salle des fêtes.

Le 10 mai, le club était triste par le décès de Claude Dupuy, toutes nos pensées à Jacqueline que nous espérons revoir assez vite.

Le 13 juin, une randonnée au profit des Chiens d'aveugles avec la participation de 60 personnes. Nous avons envoyé 250€ à l'UNADEV.

Le 5 juin, une randonnée à Puyréaux suivi d'un repas à l'Escale.

Le 18 juin, une sortie à Mornac-sur-Seudre et nous voilà déjà en milieu d'année.  
Le club reste ouvert durant l'été.

Bonne vacances  
Le bureau.

## ASSISE

UN ÉTÉ FESTIF ET ANIMÉ À VILLEJÉSUS AVEC L'ASSISE

Du 8 au 26 juillet et du 8 au 26 août, c'est le retour des chantiers de jeunes de l'Assise !

Créée en 2020, l'association basée à la maison Valtaud organise pour la deuxième année consécutive des chantiers de rénovation du patrimoine ouverts aux jeunes de 15 à 17 ans.

**Au programme :** maçonnerie traditionnelle, taille de pierres, menuiserie et animations variées.

S'il faut retenir une date cet été, c'est le 23 juillet, jour du rendez-vous « Bienvenue chez Marie » à la Maison Valtaud. Le chantier de juillet à Villejésus sera d'ailleurs consacré à la préparation des animations qui rythmeront l'événement. Spectacle de conte, bal traditionnel, buvettes et visite des lieux, les lieux seront au cœur d'une journée festive.

**L'été se finira en beauté, avec le premier chantier pour les adultes de l'Assise**, du 4 au 20 septembre. L'occasion notamment, de préparer les Journées du Patrimoine, les 17 et 18 septembre. Lors de ce week-end, les habitantes et habitants pourront découvrir le travail réalisé pendant l'été par les bénévoles sur les différents points de chantier à Villejésus.

À l'Assise, les 15 membres du conseil d'administration sont animés par les principes de l'éducation populaire et la rénovation du patrimoine. Mais la maison Valtaud est aussi un lieu chargé d'histoire où l'association s'attache à inventorier tout ce qui reste, et témoigne de la vie locale au 20<sup>e</sup> siècle.

**Informations et inscriptions : par mail, à [chantierslassise@gmail.com](mailto:chantierslassise@gmail.com) ou sur le compte Facebook « L'Assise ».**

## GYM DANSE

La saison 2021/2022 va se terminer fin juin.

Nous avons repris la gym en octobre 2021 mais malheureusement la prof a démissionné début décembre cause peur du Covid.

La gym a pu reprendre le lundi 14 février grâce à une nouvelle prof. : Adéline Texier

Nous sommes enchantés de ses séances.

En septembre 2022 nous reprendrons la gym avec Adéline

À ce jour nous sommes **48 adhérentes**. Nous progressons. Venez nombreux et nombreuses nous rejoindre au gymnase d'Aigre tous les lundis.

Les 2 séances sont de 17h45 à 20h.

**Les 2 premières séances sont gratuites.**

Pour tous renseignements :

Tel : 06 37 69 84 92 - 05 45 65 37 15 - 06 75 38 73 29



## ASSOCIATION SPORTIVE AIGRINOISE

Malgré un contexte post COVID extrêmement compliqué entraînant un gros manque d'effectif, le club de l'AS Aigre a décidé cette saison de maintenir ses 3 équipes, afin de permettre à tous ses adhérents la pratique du football. Ce fut néanmoins une saison très longue et difficile à accomplir. En effet, le football est passé en retrait dans les têtes de tous, et nous avons dû composer avec des équipes réduites en nombre tout au long de l'année. Cependant, nous sommes quand même fiers du parcours réalisé dans la difficulté.

L'équipe A était engagée en 1<sup>ère</sup> division ; nous savions d'emblée que la tâche serait compliquée, au vu du grand nombre de descentes prévues à l'issue de la saison. Un parcours en dents de scie, alternant quelques belles performances mais rarement confirmées par la suite. Notre équipe fut rapidement condamnée à descendre, et fut donc sollicitée pour aider la réserve qui jouait son maintien en 3<sup>e</sup> division.



Nous saluons cependant tous les joueurs qui ont intégré notre équipe fanion cette année pour leur investissement, ainsi que l'équipe encadrante qui était composée de Gaëtan CROIZARD, Cyril JARRY et Eric JOLLY. Pour l'année prochaine, nous espérons reconstruire sur de bonnes bases en 2<sup>e</sup> division, sous la houlette de Gaëtan CROIZARD et Cyril JARRY, qui ont déjà laissé entrevoir leurs intentions en termes de volonté de jeu.

L'équipe B, elle aussi, a subi le manque d'effectif particulièrement sur la 1<sup>ère</sup> partie de saison. Elle a notamment souvent sollicité l'équipe C pour constituer son groupe et s'est néanmoins défendue match après match pour ne pas perdre trop de points dans la saison. Après la trêve hivernale, elle a cependant su relancer la machine et s'extirper de la dernière place synonyme de descente. La poule était relativement complexe, car très peu de points séparaient la 3<sup>e</sup> place de la dernière. Notre équipe se maintient donc dans la douleur, avec espoir de retrouver l'année prochaine un effectif plus étoffé. Nous remercions Romain FERRAND et Laurent VALEAU pour le travail fourni.

En 5<sup>e</sup> division, l'équipe C a joué le rôle de pompier tout au long de l'année. Les sollicitations des deux équipes supérieures et le manque d'assiduité général de nombreux joueurs du club ne lui ont pas permis d'aligner une équipe complète à chaque match. Dommage car cette équipe a pu montrer de belles choses lorsqu'elle était au complet, et aurait pu passer une saison très intéressante dans de meilleures conditions. Nous souhaitons saluer particulièrement tous les joueurs qui auront su jouer le jeu ainsi que le duo d'entraîneurs Ludovic BOUCARDEAU et Philippe CARDIN ; nous sommes persuadés que les prochaines saisons seront plus prolifiques.

Enfin, notre grosse satisfaction vient de l'école de foot de l'AS AIGRE qui fut recréée cette année. Nous avons rapidement pu constituer 3 catégories (U7, U9 et U11), avec une quarantaine d'enfants. Outre les résultats très encourageants, c'est surtout la dynamique entraînée par les encadrants et les parents autour du projet qui fut très satisfaisante, et nous les remercions chaleureusement. Nous ne voulons pas nous arrêter en si bon chemin, et souhaitons créer 2 nouvelles catégories (U13 et U17), pour poursuivre cette belle dynamique.

Nous remercions la mairie d'Aigre et l'ensemble de nos sponsors pour leur soutien sans faille dans cette période qui fut financièrement très compliquée. Sans leur aide notre club serait vraisemblablement dans une situation très critique. Nous recherchons des joueurs / dirigeants motivés pour intégrer notre projet sportif. N'hésitez pas à vous faire connaître, à nous présenter vos enfants ou simplement à communiquer l'information autour de vous.

Pour toute prise de contact, appelez le Vice-Président, Monsieur Julien BLANCANT au 06 78 77 88 86.

## HANDBALL

La saison 2021/2022 se termine avec différents évènements.

Tout d'abord un championnat qui n'a été un peu bousculé par le COVID mais qui a pu se terminer tout de même.

Nos seniors féminins qui ont été jusqu'en 8<sup>e</sup> de finale de la coupe de France départementale qui s'est joué à BERGERAC le week-end du 20 février 2022 contre la jeune équipe de « Jeunesse Sportive Gramatoise Handball » et elles se sont battues jusqu'à la dernière seconde.

Nos U15 garçons qui ont été jusqu'en finale de coupe Challenge contre Cognac qui s'est joué le samedi 11 juin 2022 à Cognac et qui se sont battus jusqu'à la dernière seconde mais qui finissent deuxième.

Au niveau du championnat départementale, nos seniors filles ont terminé à la 2<sup>e</sup> place de championnat départementale, nos seniors garçons ont terminé à la 3<sup>e</sup> place de la 1<sup>ère</sup> division du championnat départementale nos 18 filles Nord Charente ont terminé à la 2<sup>e</sup> place de la 1<sup>ère</sup> phase de championnat départementale, nos 15 filles Nord Charente ont terminé à la 3<sup>e</sup> place du championnat départementale, nos 15 garçons Nord Charente ont fini premier de leur poule, nos 11 filles ont terminé 5<sup>e</sup> de leur poule et un collectif de 9 mixte qui ont fait divers tournois durant cette saison.



Je remercie tous ceux qui ont participé, cette saison 2021/2022, à la vie du club : joueuses, joueurs, bénévoles, parents, sponsors, élu, supporters, nos jeunes arbitres, nos amis sans oublier nos entraîneurs qui se sont investis pour nos jeunes et le club afin de les faire progresser et cela à apporter ces fruits quand on regarde les résultats satisfaisant de fin de saison et tout en prenant conscience de la difficulté d'intégrer les débutants aux joueurs et joueuses qui avaient déjà de l'expérience ainsi que quelques années de pratique.

Diverses journées vous seront proposées afin de venir découvrir la pratique du hand à tous âges.

Dont celle du **3 septembre 2022** ou il aura toutes les associations sportives d'Aigre et une autre dont la date n'est pas définie à ce soir mais on vous fera parvenir des flyers et sur Facebook.

Vous pouvez nous contacter pour de plus amples renseignements auprès de :

MARION Hubert : 06 37 93 83 33

Site Facebook : Handball Pays d'Aigre

**Bonnes vacances à tous et prenez soin de vous.**



## TENNIS

Après la crise sanitaire qui a perturbé les associations sportives, le club de tennis est reparti avec enthousiasme sur cette nouvelle saison.



Nous avons réussi à présenter deux équipes en compétition régionale et départementale qui se sont battues avec détermination

En ce qui concerne l'actualité du club, nous avons comme l'an dernier un accord avec le collège et le centre de loisirs d'Aigre.

L'école de tennis fonctionne le mercredi et le vendredi sous la responsabilité du professeur de tennis : Jean-Baptiste IMBEY.

Ce dernier prévoit également de fonder une académie de tennis pour faire progresser les futurs champions.

Quand vous lirez cet article notre tournoi interne se sera déroulé fin juin.

Cet été pour tous ceux qui souhaitent pratiquer notre activité sportive, il est possible d'avoir la clé des cours extérieurs en s'adressant au restaurant « le Square » moyennant la somme de 5 euros de l'heure.

Pour tous renseignements complémentaires merci de contacter : Dominique Hyvernaud-Pineau au 06 80 14 85 87 Jean-Baptiste Imbey au 06 83 86 00 86 - Le Square au 05 45 21 10 72.

Nous vous souhaitons un bel été, d'excellentes vacances et espérons vous compter nombreux parmi nous à la rentrée.  
Le Président  
Dominique HYVERNAUD-PINEAU

## AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES D'AIGRE

Le manque de sang se fait de plus en plus ressentir sur le plan national, aussi, toute personne en âge de donner (de 18 à 70 ans) est cordialement invitée à venir aux collectes organisées par l'amicale d'Aigre

### CALENDRIER 2022 - SALLES DES FÊTES D'AIGRE

Mercredi 5 Janvier	16h. À 19h.
Mercredi 30 Mars	16h. À 19h.
Mercredi 10 Août	16h. À 19h.
Vendredi 19 Octobre	16h. À 19h.



## URIEL

### BOUTIQUE D'ASSOCIATION CARITATIVE

43, Grande rue 16140 AIGRE - Tél. : 07 48 46 95 68

Friperie et divers articles d'occasion à petit prix.  
Basée sur les Dons  
La vente au profit de la recherche médicale.

## CYCLO-CLUB AIGRINOIS

**Siège social : Mairie d'Aigre - 16140 AIGRE - Affiliation UFOLEP N°016 005 006**

Si vous voulez nous rejoindre voici l'organigramme du club :

Président : Jacky LIZOT (16140 Bessé)

Tél. : 05 45 30 30 24

Vice-président : Jean-Marie FLAUD (16140 Saint-Fraigne)

Tél. : 05 45 21 36 21

Trésorier : Claude MAGNANT (16140 Fouqueure)

Tél. : 05 45 39 09 88

Secrétaire : Jacques REDOULES (16140 Saint-Fraigne)

Tél. : 05 45 96 83 40/ 009 66 42 15 38

Adresse mail : [cyclo-club-aigrinois@orange.fr](mailto:cyclo-club-aigrinois@orange.fr)



Le feu vert est de retour... les cyclos peuvent parcourir les routes du ruffecois sans contrainte, et, le rendez-vous a lieu au moins deux fois par semaine sur le parc de stationnement du Square... Mais nous constatons malgré l'arrivée de nouveaux cyclos, une perte apparente d'adhérents.

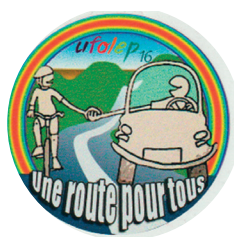
A la limite des règles sanitaires du confinement, nous n'avons pas organisé le traditionnel loto, ce n'est que partie remise, nous nous retrouverons en février 2023...

Le 15 mai, la randonnée cycliste « Coco Trainaud » avait lieu (3 circuits : 46, 68 et 80 km) sous une météo bienveillante pour des cyclistes, peut-être le vent a contraint les cyclos à des efforts supplémentaires...

Mais l'on constatait une présence moindre des participants (87 dont 17 aigrinois), un phénomène généralisé qui amène les dirigeants des différents clubs à réfléchir à un futur qui met en danger les organisations...

**Le CCA est solidaire des actions sécuritaires menées par l'UFOLEP : la route est dangereuse, elle appartient à l'ensemble des usagers et il faut en être tous conscients et responsables. Un accident peut arriver à chaque instant. En France, le nombre de cyclistes décédés (226) dans des accidents routiers a bondi de 21% en France métropolitaine en 2021 par rapport à 2019.**

Jacques Redoulès



## ADMR



**L'Association ADMR d' Aigre « 64 ans à votre service ».**

Maintien de l'autonomie, aide et accompagnement des seniors et des personnes en situation de handicap : ménage, courses, transport, toilette.

Soins infirmiers : Soins 16.

Portage de repas : Régal Admr en liaison chaude 7j/7.

Entretien de la maison (ménage/repassage) ouvert à tous.

Soutien aux familles (garde d'enfants, soutien à la parentalité).

Ateliers ludiques ouvert à tous, 2 vendredis après-midi/mois animés par Catherine Flaud

N'hésitez pas à vous présenter à l'accueil : 10 rue de pont Raymond (à côté de La Poste)

Valérie, Aurélie et Emilie sont à votre écoute pour répondre à vos questions. Téléphone : 05 45 21 21 31 ou 05 45 21 01 01

Permanences :

Lundi - Mardi - Vendredi  
de 8h30/12h30 • 13h30/16h30

Mardi et Jeudi 9h/12h

## AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'AIGRE



Un samedi soir du mois de février fut un grand plaisir de recevoir le représentant de la section des anciens de l'UDSP16 de la CHARENTE Patrick MASSIE à notre assemblée générale dans la salle des fêtes d'AIGRE.

**A la fin de la réunion, il a été remis 5 médailles d'honneur de l'UDSP16 à :**

Adjudant/chef Jean-Yves ROY, représentant des anciens et membre du bureau de l'amicale avec 25 ans de carrières,  
Adjudant/chef Bruno LANGLOIS, adjoint au chef de centre et membre du bureau avec 40 ans de carrières et toujours actif,  
Sergent/chef Lionel JUSTAUD, 40 ans de carrières et toujours actif,  
Caporal/chef Pascal PIGIER, vice-président de l'amicale et 37 ans et toujours actif,  
Caporal/chef Éric BIOU, 31 ans de carrières et toujours actif,

A l'issue de cette soirée, nous avons partagé une excellente paella.

Deux JSP rentrent dans nos rangs au mois d'août :



Simon AUDOIN et Kevin ROUX, ont passé avec succès leur brevet de jeunes sapeurs-pompiers en mai dernier, « ils vont pouvoir décalés » dans les camions rouge.  
Félicitation à nos deux jeunes !!!!!

En juin 2023, les pompiers d'AIGRE seront à l'honneur du département de la CHARENTE

Nous accueillons le congrès départemental des sapeurs-pompiers de la CHARENTE,

A l'occasion pour les 40 ans du nouveau centre de secours « avenue du 8 mai 1945 » créé par le syndicat des 21 communes du secteur sous la présidence de monsieur Georges JUDÉE.

Cette journée, réunira les différents centres de secours pour des réunions et cérémonie.

Expositions de vieux camions, de vieilles photos du centre et calendriers, jeux gonflable et d'autres activités autour du « monde des pompiers »  
Je vous invite à contacter le président de l'amicale, si vous êtes en possession de vieux calendriers ou de photos.

[amicale.spaigne3@orange.fr](mailto:amicale.spaigne3@orange.fr) ou 06/07/74/68/19 (Laurent)

L'UDSP16 de la CHARENTE, vous propose formations SECOURISME,  
PSC1/PSE1/PSE2/SST/gestes qui sauvent  
Information administratifs : [www.udsp16.org](http://www.udsp16.org) - [secourisme@udsp16.org](mailto:secourisme@udsp16.org)  
Tél. : 05 45 92 32 29

Le président, AD/C DOMAIN LAURENT

## ASSOCIATION DES ECHANGES INTERNATIONAUX - COMITE DE JUMELAGE AIGRE - FAHRENKRUG

Partenaire OFAJ  
DFJW



Réunis en séminaire au Havre les 9 et 10 mai derniers, les Comités de jumelage franco-allemands présents ont, tous, témoigné de la difficulté à relancer les échanges : la pandémie, les craintes dues au contexte politique et le renouvellement des générations. Les comités de jumelage sont sous la responsabilité des communes signataires et c'est la volonté des élus qui permettra aux jumelages de perdurer ou non.



L'association des Echanges Internationaux d'AIGRE y participait, une des co-Présidentes et la secrétaire, ainsi que trois autres comités de Nouvelle Aquitaine.

Nous avons été reçus par Edouard Philippe, Maire du Havre, à l'Hôtel de Ville, dans le cadre de la Journée de l'Europe le 9 mai dernier. La Journée de l'Europe est une journée internationale célébrée le 9 mai dans les États membres de l'Union européenne pour commémorer la Déclaration Schuman du 9 mai 1950 ; ce discours, prononcé avant la naissance de la Communauté économique européenne, est considéré comme le texte fondateur de l'Union.

Il nous a semblé évident que les politiques de tous bords, ont une perception nouvelle de l'EUROPE et de sa dimension et que l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) peut servir de modèle pour créer du lien, de la communication et des échanges entre jeunes de tous les pays européens.

La commune d'Aigre et son comité de jumelage d'AIGRE/FAHRENKRUG ont, quant à eux, adopté depuis longtemps la solution « intergénérationnelle » et a confié à l'Association des Echanges Internationaux le soin de proposer aux habitants d'AIGRE et communes voisines un voyage vers l'Allemagne l'été avec un retour des allemands l'été suivant.

Une année « blanche » a été instituée pour éviter la lassitude. En effet, la particularité de ce Jumelage est d'être l'un des plus éloignés : depuis notre Charente jusqu'à la limite de la mer baltique, il y a près de 1 500 kilomètres. Difficile d'y aller pour le week-end ! C'est la raison pour laquelle les voyages se font en été permettant ainsi aux jeunes et aux moins jeunes de venir pendant les vacances et de vivre une semaine festive, animée, ouverte à tous même si la langue de Goethe n'est pas de leur compétence !

Le prochain départ des aigrinois est fixé au samedi 30 juillet à 15 heures, pour un retour au même endroit le dimanche 7 août à midi. C'est décidé, ils partent !

La majorité des participants part en autocar affrété par l'association et pour toute la durée du séjour : cette année, les transports Gougeau nous emmèneront, nuits aller et retour à bord, et nous promèneront sur place en fonction du programme de visites que nos amis allemands nous auront préparé. Cette formule permet d'emmener (et accessoirement de ramener) ce que nous voulons sans crainte des surcharges !!

C'est aussi une façon de minimiser les coûts : départ de la Place de la Mairie et retour au même endroit sans frais d'acheminement gare ou aéroport pour un montant de 150 à 200 euros pour toute la semaine, tout compris, même les repas en cours de route. L'hébergement et les repas sur place sont à la charge de nos hôtes allemands. A charge de revanche lorsqu'ils viendront en 2023, cela va sans dire mais c'est mieux en le disant ....

La seule préoccupation des participants est de préparer la valise.

Quelques autres participants ont choisi de nous rejoindre en avion, à leurs frais, mais c'est principalement parce que les dates de départ et retour leur posent problème au regard de leurs activités professionnelles.

**Il reste des places, tout renseignement peut être demandé auprès des co-présidentes : Patricia Bazire et Patricia Ranouil : 07.78.82.53.16 ou de la secrétaire Nadia Caillaud : 06.84.29.64.93.**

**L'association ne demande qu'à vous accueillir !**

Si vous voulez échanger avec les participants, une réunion préparatoire est prévue le mercredi 6 juillet 2022 à la Mairie d'Aigre à 20 h 30.

Il n'est donc pas trop tard mais au-delà du 10 juillet, il faudra se décider pour que nous communiquions aux allemands la liste définitive des participants pour une bonne organisation sur place.

**BEL ETE A TOUS et rendez-vous le 6 juillet pour la réunion à 20 h30 puis le 30 juillet à 15h00 pour le départ.**

Une de nos dernières visites à  
HAMBourg



## EPHAD JARDINS D'IROISE



Le Groupe Iroise Bellevie, services et résidences pour Seniors, est situé depuis huit mois, dans une structure neuve à l'entrée d'Aigre au 14, Avenue du Huit mai 1945.

74 résidents vivent quotidiennement dans cet établissement accompagné de différents professionnels de santé avec pour objectif l'ouverture vers l'extérieur, le maintien des liens sociaux et la participation à la vie communale.



La structure accueille un panel de résidents, dans deux services bien distincts :

- Une petite unité de vie, qui accueille des personnes âgées.
- Un EHPAD avec l'accueil de personnes âgées dépendantes, présentant des pathologies ou troubles psychiatriques diverses.

Le résident est au centre des priorités de l'établissement, la réalisation de projets d'accompagnement personnalisés, de recueils des besoins en animations sociales permet de répondre au plus près aux souhaits des personnes.

Les Jardins d'Iroise proposent également une gamme de services sur l'extérieur :

- **Livraison de repas à domicile pour les Seniors. Nous sommes heureux d'assurer la livraison des repas pour le prieuré de Lanville ou sont accueillis nos amis ukrainiens.**
- Prise en charge et nettoyage de votre linge
- Entretien de votre jardin.

Pour tous renseignements sur nos prestations de service nous contacter au **05 45 21 30 24**

### DÉCÈS DE FRANCK BONNET



*Les enseignantes, les agents de l'école maternelle et les élus du SIVOS ont appris avec douleur le décès de Franck BONNET, Maire de Saint-Fraigne et membre du SIVOS de l'école maternelle.*

*Franck était un élu très investi pour son territoire, et notamment pour l'école maternelle «Les Petits de l'Osme». Il avait œuvré pour l'adhésion de la commune de Saint-Fraigne au SIVOS, avait suivi avec attention les travaux de l'extension de l'école, et s'impliquait beaucoup pour le bon fonctionnement du syndicat, dans l'intérêt des enfants.*

*Nous adressons nos sincères condoléances à Annette BONNET, ainsi qu'à leurs enfants Marion et Valentin, et nous les assurons de nos chaleureuses pensées.*

Renaud COMBAUD - Président du SIVOS de l'école maternelle

### SIVOS DE L'ECOLE MATERNELLE DU SECTEUR D'AIGRE

#### Réunion du 21 février 2022

Evelyne LACHAISE est élue secrétaire de séance.

Annette BONNET, Directrice de l'école est présente à la réunion

Approbation du PV du Comité Syndical en date du 9 décembre 2021.

#### **Vote du compte de gestion 2021 :**

Le Président présente l'extrait du compte de gestion 2021 égal au compte administratif de la collectivité. Il présente un déficit global de fonctionnement de 467.73 € et un déficit global d'investissement de l'exercice de 11 178.78 €

Le comité syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion 2021.

#### **Vote du compte administratif 2021 :**

Le compte administratif est présenté par Renaud Combaud, Président.

Dépenses de fonctionnement de l'année 2021 : 144 293.76 € - Recettes de fonctionnement 143 826.03 € soit un déficit de fonctionnement de l'exercice de 467.73 €. Un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 de 31 112.18 €.

Dépenses d'investissement 2021 : 17 476.05 € - Recettes d'investissement : 6 297.27 € soit un déficit d'investissement sur l'exercice de 11 178.78 €. Un déficit d'investissement cumulé au 31/12/2021 de 12 685.28 €.

Le Président sort de la salle. Le CA est adopté à l'unanimité

#### **Délibération d'affectation du résultat :**

Le Président propose l'affectation du résultat suivante :

Résultat de fonctionnement cumulé de 31 112.18 € affecté à hauteur de 12 685.28 € au déficit d'investissement cumulé et à hauteur de 1500.00 € pour les restes à réaliser. Le reste, soit la somme de 16 926.90 € sera inscrit en recette de fonctionnement.

Accord du Comité Syndical.

#### **Vote du BP 2022**

Le Président présente la proposition de budget équilibré en fonctionnement à 176 088.00 € et en investissement à hauteur de 23 512.28 €.

Le Président insiste à nouveau sur les efforts de gestion qui ont été réalisés, mais qui sont à poursuivre compte tenu des finances contraintes du SIVOS.

Budget voté à l'unanimité.

#### **Délibération fixant la participation des communes aux dépenses de fonctionnement**

Le Président rappelle que le budget voté ci-dessus est équilibré avec une augmentation de 7 % de la participation communes fixée à 2 339.00€ pour les enfants des communes participantes et à 2 806.00€ pour les enfants des communes non participantes.

Accord du Comité Syndical.

Il sera proposé lors d'une prochaine réunion du Comité Syndical, d'augmenter les tarifs de garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

## QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Prochain Conseil d'école le lundi 14 mars à 18 heures
- ✓ Lien avec les EPHAD : Afin de permettre aux personnes âgées de se sentir moins isolées, les enfants ont préparé et envoyés des dessins et cartes de vœux aux résidents des EPHAD.
- ✓ Monsieur NÉGRET, pharmacien d'Aigre, propose de tester les enfants le samedi et le dimanche
- ✓ Demandes de dérogation d'inscription à l'école maternelle d'Aigre : pour Lola FAVRE DARDILLAC de Salles de Villefagnan (la maman travaille chez LM SOLEIL à Saint-Fraigne et Adèle MONTENON (la maman Marthe JUSTAUD travaille à la Mairie d'Aigre). Accord du Comité syndical.
- ✓ Information sur le financement des capteurs de CO2 dans les écoles à déposer avant le 15 avril 2022. Pas de projet.
- ✓ Affaire DUGALAIS : affaire présentée à l'audience du 6 avril
- ✓ Le Président informe les membres du Comité que les 4 agents du SIVOS de l'école (3 titulaires et 1 contrat PEC) ont pu bénéficier de la prime inflation de 100 € en janvier.
- ✓ Pour information Dominique Gélot est nommée régisseur titulaire de la garderie de l'école mater-nelle et Marthe Justaud, suppléante.
- ✓ Le bureau VERITAS a procédé à la vérification des installations électriques de l'école maternelle

Fin de la séance à 19 h00



## ASSOCIATION FONCIÈRE DE VILLEJÉSUS

### Procès verbal de l'installation du comité syndical et de l'élection du président, vice-président et secrétaire



Séance du 21 mars 2022 à 18h30

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique Sauzet, doyen de l'assemblée qui à ce titre préside l'élection du président.

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur Dominique Sauzet déclare le conseil syndical installé. M<sup>me</sup> Brigitte Fouré est désignée secrétaire de séance.

Les membres du conseil syndical procèdent à l'élection du président, du vice-président et du secrétaire de l'association.

#### Sont élus :

M. Renaud COMBAUD est proclamé Président.

M. Christophe TIPHONNET est proclamé Vice-Président.

M<sup>me</sup> Brigitte FOURE est proclamée Secrétaire.

### Procès-verbal de la séance du 21 mars 2022

Ouverture de la séance à 18h45.

Le Président présente le compte de gestion 2021 de la trésorière de Ruffec et précise que celui-ci est conforme aux écritures du compte administratif de l'association foncière. Les membres de l'association foncière de Villejésus approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2021.

Le Président présente les résultats du compte administratif 2021. Les membres de l'association foncière de Villejésus approuvent à l'unanimité le compte administratif 2021.

Le Président rappelle les résultats de l'exercice budgétaire de 2021 :

- Résultat de l'exercice 2 215.89 €
- Résultats antérieurs reportés N-1 25 996.21 €

Résultats à affecter = A+B 28 212.10 €

Il propose d'affecter la somme de 28 212.10€ à l'article 002 report de fonctionnement.

Les membres approuvent à l'unanimité cette décision d'affectation.

Il propose d'affecter la somme de 28 212.10€ à l'article 002 report de fonctionnement.

Les membres approuvent à l'unanimité cette décision d'affectation.

Le Président présente la proposition de budget primitif 2022. Ce budget primitif est adopté à l'unanimité par les membres.

Le Président propose de maintenir les tarifs 2021 et de fixer pour l'année 2022 le taux à l'hectare à 4.50€ et le minimum de perception à 4.50€. Il propose d'arrondir les cotisations à l'euro le plus voisin. Les membres approuvent ce tarif à l'unanimité.

Le Président rappelle que pour l'année 2021 l'indemnité de la secrétaire de l'association foncière, Solène Lachaise était de 122€ et 0.50€ l'article pour la confection du rôle. Il propose d'augmenter cette indemnité à 200€.

Les membres de l'association approuvent à l'unanimité l'augmentation de l'indemnité de la secrétaire.



#### QUESTIONS DIVERSES :

Le Président fait part de la sollicitation de la communauté de Communes pour établir une convention de passage sur une parcelle de l'association foncière dans le cadre de la création d'un sentier de randonnée. Accord à l'unanimité des membres.

Le Président propose de réunir le bureau de l'AF dans un mois environ afin de programmer les travaux pour l'exercice 2022.

#### **Procès-verbal de la séance du 25 avril 2022**

Ouverture de la séance à 18h30.

Les procès-verbaux des séances du 21 mars sont adoptés à l'unanimité.

Le Président informe les membres que l'association foncière possède à ce jour 84 propriétés sur la commune historique de Villejésus.

Le Président fait un point sur les travaux de la commune d'Aigre qui ont été et seront effectués en 2022 sur les voies communales. Il propose aux membres de l'AF de désigner plusieurs chemins, propriétés de l'association qui ont besoin d'être remis en état en 2022 par l'association foncière. Les membres proposent les chemins suivants :

- Chemin cadastré 411 ZO 109 (Le Faverieux)
- Chemin cadastré 411 ZD 25 (Champs de la forêt)
- Chemin cadastré 411 ZE 38 (Les Charbonnières)
- Chemin cadastré 411 ZK 30 (Le breuil)

Des devis seront demandés à plusieurs entreprises.

Le Président rappelle aux membres que plusieurs chemins sont devenus inexistants ou inutilisés depuis plusieurs années et propose d'envisager leur vente. Accord des membres présents pour dresser cet état des lieux.

La commune d'Aigre va effectuer un recensement des ouvrages d'arts avec l'Agence technique départementale de la Charente sur toute la commune nouvelle, l'association foncière en sera informée.

Le Président rappelle que les délibérations et actes budgétaires sont envoyés par voie postale jusqu'à maintenant. Il propose aux membres de signer une convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État. Les membres acceptent à l'unanimité que le Président signe cette convention.

## VIE INTERCOMMUNALE CDC CŒUR DE CHARENTE

### URBANISME (SVE)

La commune d'Aigre adhère au dispositif de saisine par voie électronique pour les dossiers d'urbanisme, vous pouvez donc désormais déposer vos dossiers (permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme...) directement en ligne.

Vous ne savez pas quel dossier vous devez remplir ? En répondant à quelques questions sur votre projet, le site vous aidera à remplir le dossier adapté.

<https://sve-coeurdecharente.sirap.fr/#/016005/connexion>

## LA BIBLIOTHÈQUE ET LE NUMÉRIQUE



Le numérique, aujourd'hui omniprésent, offre la possibilité d'effectuer diverses tâches : réaliser des démarches administratives, consulter sa messagerie, préparer un voyage, consulter des ressources documentaires, lire un roman, un magazine, se former, jouer...

La bibliothèque Cœur de Charente, en partenariat avec le Service Départemental de la Lecture, propose des services et des contenus numériques, accessibles autant que possible.

A Aigre, 2 ordinateurs connectés à internet sont mis à disposition du public aux heures d'ouverture. Il est conseillé de réserver. Une borne Wifi permet de se connecter avec son ordinateur portable, smartphone ou tablette.

La bibliothèque dispose d'un catalogue en ligne (<http://coeurdecharente.bibli.fr>) et d'une page Facebook. Elle propose une offre de services complémentaire, évolutive et complète : autoformation (langues, informatique, scolaire...), presse, musique, livres numériques, films, espace jeunesse ... via SESAME, la bibliothèque numérique de la Charente, accessible à tout usager inscrit dans l'une des bibliothèques de Charente.

Afin d'accompagner les usagers dans l'utilisation des outils numériques, une formation, menée par un conseiller numérique du SDL a pu être proposée. La bibliothèque ne peut toutefois pas toujours répondre aux questions liées à l'utilisation de l'ordinateur ou d'Internet (ex : démarches administratives en ligne). L'espace France Services, présent à la mairie le mercredi, peut accompagner les usagers.

Le SDL met à disposition des valises numériques. A Aigre, nous avons pu ainsi proposer des ateliers de découverte d'applications ludiques sur les tablettes numériques. Puis au tour des petits robots, Dash et Dot, d'accueillir les enfants pour les initier à la programmation robotique. A venir, les casques de réalité virtuelle...

Bibliothèque Cœur de Charente

Aigre -Tusson - Saint-Fraigne

3 rue froide à Aigre - TÉL. : 05 86 75 01 40 - 07 71 35 15 53 - [bibliothequeaigre@coeurdecharente.fr](mailto:bibliothequeaigre@coeurdecharente.fr)

**Heures d'ouverture à Aigre :**

Mardi, jeudi et samedi de 9h30 à 12h - Mercredi de 14h à 18h et le vendredi de 16h à 18h

## SMABACAB



**En 2022, le SMABACAB** a enfin pu lancer son programme pluriannuel, à l'échelle des 3 bassins versants : Aume-Couture, Auge et Bief.

Principalement accès sur la restauration des milieux aquatiques, la plupart des tranches de travaux visent à recréer un lit de cours d'eau plus naturel, afin de favoriser le retour de la biodiversité et la préservation de la ressource en eau sur l'ensemble du territoire. Les travaux de cette année concerneront entre autres 1,5 km de rivière sur l'Aume en Deux-Sèvres (communes de Loubillé et Valdelaume), 1 km de travaux sur le ruisseau des Martinières, affluent de l'Auge (commune de Val d'Auge) et 1 km sur l'Aume en aval, afin de favoriser le rehaussement de la ligne d'eau et la continuité piscicole.

D'autres secteurs plus isolés sont aussi concernés et consultables auprès de nos services.

Nous poursuivons aussi nos actions en faveur des zones humides.....

## EXPRESSION DES ÉLUS

« UNISSONS NOS FORCES » ( liste menée par Renaud Combaud )

Chères Aigrinoises et chers Aigrinois, Chères Villesalémoises et chers Villesalémois,

C'est avec plaisir que nous nous adressons à vous, via ce bulletin municipal. Il constitue en effet un des moyens de communication de la municipalité, et a pu pallier pour partie à l'absence des moments de convivialité depuis deux ans, qui sont autant d'occasions d'échanger avec vous.

Outre ce bulletin, une page « Facebook » a été créée, permettant de suivre en temps réel la vie de la commune. Le site internet est également en train d'être « mis au goût du jour », afin qu'habitants ou touristes puissent disposer de l'ensemble des renseignements pratiques sur notre belle commune. Nous informons également la presse locale des activités qui ont lieu sur notre territoire.

De plus, nous souhaitons développer les temps d'échanges avec vous. Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'EHPAD Habrioux, qui vont profondément modifier la physionomie du centre-ville d'Aigre, une réunion a eu lieu avec les riverains. Une concertation a été organisée avec les habitants du cœur de bourg de Villejésus, afin de décider ensemble des aménagements à réaliser pour sécuriser notre entrée de commune, sur la route départementale depuis Fouqueure. D'autres réunions publiques sont à venir ! La prochaine portera sur le devenir du bar-restaurant « La Cagouille » à Villejésus, dont nous avons racheté les murs avec l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), et pour lequel nous voulons écrire l'avenir avec vous !

N'hésitez pas également à nous solliciter, via le secrétariat de mairie ou lors de nos permanences, tenues chaque jour par le Maire ou un Adjoint. Nous sommes à votre écoute.

Nous essayons de satisfaire au mieux vos demandes, et nous tenons à vous apporter une réponse lorsque cela n'est pas possible ! Nous souhaitons également que les projets que nous portons, votés après échanges en commission et délibération en conseil municipal, soient autant de réalisations et services utiles au plus grand nombre.

Au secrétariat, dans les écoles, au sein des services techniques... nous tenons à remercier l'ensemble des agents communaux qui sont pleinement investis, aux côtés des membres du conseil municipal, afin de permettre le bon fonctionnement de notre commune.

**Nous vous souhaitons, à toutes et tous, un bel été !**

////////////////////////////////////  
« ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE NOUVELLE » ( liste menée par Amandine Guillaume )

Au vue du contexte actuel de crise que nous traversons, crise sanitaire, guerre, inflation... il nous semble primordial de maintenir un climat salubre entre élus, notamment au sein du conseil municipal. Nous respectons les choix de la majorité, tout en donnant notre avis sur les différents sujets traités. Nous apprécions la réussite de l'aménagement du parc des Charmilles et la continuité de l'aménagement de la place de l'église d'Aigre. Nous attendons, comme beaucoup, la réouverture du bar de Villejésus.

Nous regrettons que beaucoup de manifestations, telles que la foire commerciale, n'aient pas lieu cette année encore, mais nous continuerons à défendre le monde associatif.

**Nous vous souhaitons un bel été, de belles vacances, de beaux moments de partage en famille et entre amis.**

### ACTIVITÉS EXERCÉES DANS LA MAISON DE SANTÉ D'AIGRE

Les ophtalmologues du centre Clinical ELSAN à Soyaux ont ouvert des sites extérieurs sous leur contrôle médical et en réseau informatique en septembre 2020 suite à la désertification médicale accentuée par le Covid.

Ces sites se trouvent à La Couronne, Barbezieux, Ribérac et Ruffec où ils sont submergés par les RDV.

Ils ont donc décidé d'ouvrir 2 autres sites à Confolens et à Aigre. Ils avaient prévu d'aller sur Rouillac mais il n'y avait pas de locaux disponibles pour les accueillir.

M. CROIZARD a été favorable pour la MSP d'Aigre.

La Communauté de communes dispose du Cabinet N°1 au sein de sa Maison de santé pluriprofessionnelle d'Aigre, local réservé pour les médecins généralistes mais qui peut être occupé dès à présent par la SARL Acuité Bis dans l'attente de l'installation d'un médecin, société créée le 20/06/2022 en vue de son installation à Aigre.

Un contrat à usage de prêt a été conclu avec la SARL Acuité Bis pour un **démarrage de leurs activités en septembre 2022,**

Activités exercées dans la Maison de Santé d'AIGRE : **la réalisation d'examens visuels en vue de la délivrance d'une ordonnance de lunettes de lentilles et d'un dépistage des pathologies oculaires.**



### COMPOSTEUR

A compter du premier juin, les tarifs des composteurs proposés aux administrés changent et le format 660 litres ne sera plus proposé.

Rappel des nouvelles dispositions

#### TARIFS A APPLIQUER A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUIN 2022

Type	1 <sup>er</sup> équipement	à partir du 2nd
Bioseau	Gratuit	-
Composteur 400 litres plastique + bio-seau	Gratuit	40 € TTC l'unité
Composteur 600 litres plastiques	Format supprimé : plus de commande possible	
Composteur 800 litres bois + bio-seau	47 € TTC l'unité	85 € TTC l'unité



### INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques réalise du 22 juin au 16 juillet 2022 une enquête statistique sur les loyers et les charges. Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général par le CNIS (conseil National de l'information statistique).



Un échantillon de 5500 logements a été sélectionné et certains se situent dans la commune d'Aigre. Ces foyers seront interrogés par M<sup>me</sup> Anita BLOCH ou M<sup>me</sup> Stéphanie ONILLON, enquêtrices de l'INSEE et seront prévenus par courrier.

Il est important que les personnes sélectionnées pour participer aux enquêtes y répondent. Votre collaboration constitue une aide précieuse pour les enquêteurs et nous vous en remercions.

**Les réponses fournies restent confidentielles et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.**

### L'ASPA UNE ALLOCATION MÉCONNUE

L'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées ex-minimum vieillesse) est une aide destinée aux retraités les plus modestes et pourtant d'après les études réalisées par le Ministère des Solidarités et de la Santé récemment parue, un sur deux qui seraient pourtant éligibles n'y recourent pas car ils ignorent qu'ils y ont droit : Et cela concernerait des milliers de retraités. 800 millions d'euros resteraient dans les caisses au lieu d'être attribués. En effet le versement de l'ASPA n'est pas automatique : IL FAUT LE DEMANDER

#### QUI PEUT DEMANDER L'ASPA ?

Vous percevez une petite retraite ?

Si vos ressources sont faibles l'ASPA les portera jusqu'à un minimum de 916,78 euros par mois pour une personne seule ou 1.423,31 euros pour un couple

Il faudra remplir les conditions suivantes :

- Être retraité (pension personnelle ou réversion de votre conjoint )
- Être âgé de 65 ans ou au moins 62 ans si vous êtes reconnu inapte au travail ou atteint d'une incapacité permanente d'au moins 50%
- Avoir demandé toutes vos retraites ou réversions de même que votre conjoint, partenaire de pacs ou concubin
- Avoir des ressources qui ne dépassent pas le plafond de 11.001 ,44 euros par an pour une personne seule ou 17.079 ,77 euros pour un couple (chiffres au 31 Mars 2022)
- Il vous faut vivre en France métropolitaine, en Guadeloupe, Martinique , Guyane, Réunion , Saint-Martin ou Saint -Barthélemy PLUS DE 180 JOURS pendant l'année civile pour prétendre au versement de l'ASPA
- Pour un ressortissant étranger, son titre de séjour doit dater d'au moins 10 ans au point de départ de son allocation, sauf s'il est apatride, réfugié, ou étranger ayant combattu pour la France ou bénéficiaire de la protection subsidiaire.

#### QUEL EST SON MONTANT ?

C'est une allocation qui dépend de vos ressources. Elle vous garantit un revenu minimum de :

- 916,78 euros par mois si vous êtes une personne seule
- 1423,31 euros par mois pour un couple (marié, pacsé ou concubin)

Si le total de l'ASPA et des ressources du foyer dépasse ces montants, l'allocation est réduite d'autant.

L'ASPA est allocation différentielle qui complète les revenus jusqu'à 916,78 euros pour une personne seule et peut être attribuée même pour une toute petite somme.

**Exemple : une personne seule dont les revenus sont de 900 euros pourra prétendre si elle remplit les conditions d'octroi à un complément mensuel de 16,78 euros.**

#### COMMENT DEMANDER L'ASPA ?

- le versement n'étant pas automatique il faut en faire la demande à votre caisse de retraite de base (CARSAT, MSA... ) ou si vous en avez plusieurs à celle qui vous verse la retraite la plus élevée.

L'allocation peut vous être versée dès le début de votre retraite.

Cependant si vous la demandez dans les 3 mois, son point de départ sera celui de votre pension.

Vous pouvez à tout moment en faire la demande si vous avez une baisse de revenus ou un changement de votre situation familiale (veuvage, séparation ... )

**ATTENTION !! En cas de décès du bénéficiaire, L'ASPA peut être remboursée sur sa succession.**

**Tout dépend du montant de cette dernière.** Les allocations sont récupérables sur la succession si l'actif net de celle-ci est supérieur à 39.000 euros.

La somme récupérée est limitée selon un barème.

A noter que depuis 2011, les exploitations agricoles sont exclues des actifs soumis à récupération de l'ASPA.

En cas de besoin vous pouvez prendre contact avec les services de la mairie.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider en cas de besoin dans vos démarches !

BRIGITTE FOURE

**MA SANTÉ EN PAYS D'AIGRE**  
**PÔLE SANTÉ AVEC MAISON DE SANTÉ PLURI-DISCIPLINAIRE**

**MÉDECINS GÉNÉRALISTES**

Dr. Cynthia et Dr. Christian RIEUTORD

2 a - Rue Traslefour 16140 Aigre

Tél. : 05 45 21 22 91

Dr. Jacques TRAWALÉ

20 - Grande Rue 16140 Aigre

Tél : 05 45 21 32 24

**CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL**

2 A - Rue Traslefour

Sur rendez-vous

Tél. : 05 16 09 51 70

Dr. Alain DUBOST

Dr. Karim AKEL

Dr. Pierre LAMBERT

**PHARMACIE DU PAYS D'AIGRE**

Dr. Vincent NEGRET

25 - Grande Rue à Aigre - TÉL. : 05 45 21 10 41

Horaires : Lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-19h30 - Samedi 9h-12h30 et 14h-19h

**INFIRMIÈRES :**

Christine LARRÈRE, Isabelle BOURGOGNON, Emilie ROUX, Sandrine HECTOR, Cyrielle NEAU, Sylvie MABILLE

Maison de Santé - 2 a - Rue Traslefour - Tél. : 05 45 21 25 91

Permanence : 8h - 10h du lundi au vendredi - Soins à domicile sur rendez-vous

**MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES** sur rendez-vous et soins à domicile

Jacqueline LÉPINE : 3 - Rue de la Gendarmerie 16140 Aigre - Tél. : 05 45 21 15 79

Kinésithérapie, Rééducations uro-gynécologique, Rééducation vestibulaire et Drainage lymphatique manuel

Philippe SARRAZIN : 2 a - Rue Traslefour - Tél. : 06 85 01 25 21 - Kinésithérapie et Ostéopathie

Eric BUNA : 2 a - Rue Traslefour - Tél. : 06 80 08 34 86 - Kinésithérapie et Ostéopathie

Vincent RADIGUET : Ostéopathe sur rendez-vous - Tél. : 06 37 81 50 54

**SAGE-FEMME**

Géraldine FONTANAUD

Tél. : 06 89 61 53 51

Prise en charge de la grossesse : préparation à l'accouchement, suivi de la grossesse, surveillance médicale mère / nouveau-né au retour à domicile, accompagnement de l'allaitement maternel, rééducation périnéosphinctérienne, post-partum

Examens gynécologiques de prévention : frottis, contraception

**DIÉTÉTICIENNE**

Anne BLENEAU

2 A - Rue Traslefour 16140 Aigre

Sur rendez-vous Tél. : 06 62 60 55 95

**CHIRURGIEN-DENTISTE/ORTHODONTISTE**

Dr. Christelle BONNE

Les Vignauds 16140 Villejésus

Tél. : 05 45 21 16 78

**PSYCHOLOGUE**

Andrew LAGARDE

2 A - Rue Traslefour 16140 Aigre

Sur rendez-vous Tél. : 06 85 45 76 06

**PÉDICURE-PODOLOGUE**

Marine FRUY

3 - Rue de la Gendarmerie 16140 Aigre

Sur rendez-vous et soins à domicile

Tél. : 05 45 21 15 79

**TRANSPORT PROFESSIONNEL**

TAXI Karine BOUYER - Le Bilboquet

3, Place de l'Hôtel de ville 16140 AIGRE

Tél. : 05 45 21 39 22

**AMBULANCES AIGRINOISES**

3 7 - Rue de la Gendarmerie 16140 Aigre

Tél. : 05 45 21 13 53

Directeur de la publication : Renaud COMBAUD

ISSN : 2727 - 1285 - © Mairie d'Aigre - Juillet 2022 - Le contenu des textes, engage uniquement la responsabilité des auteurs.

Imp. Joulé - 34, rue Charles - 16230 Mansle

Votre imprimeur agit pour l'environnement. - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.



# AGENDA

## 2<sup>È</sup> SEMESTRE 2022

SOUS RÉSERVE

### JUILLET

Vendredi 1<sup>er</sup> - Conseil Municipal  
Dimanche 10 – Loto organisé par la Chasse de Villejésus  
Samedi 23 et dimanche 24 – Rendez-vous chez Marie  
Dimanche 31 – Brocante du Comité de Foire

### AOÛT

Samedi 14, dimanche 15 et lundi 16 – Frairie de Villejésus

### SEPTEMBRE

Vendredi 2 – Conseil Municipal  
Samedi 3 – Forum des Associations  
Vendredi 9 – Marché de producteurs au Parc des Charmilles  
Samedi 10 et dimanche 11 – Loto du Comité de Jumelage  
Mercredi 14 – Cinéma  
Dimanche 18 – Brocante organisée par Jeunesse et Loisirs

### OCTOBRE

Vendredi 7 – Conseil Municipal  
Dimanche 9 – Loto organisé par Jeunesse et Loisirs  
Vendredi 14 et samedi 15 – Bourse aux vêtements « Les P'tites Goules »  
Dimanche 16 – Vide réserve des commerçants

### NOVEMBRE

Vendredi 4 – Conseil Municipal  
Vendredi 11 – Commémoration du 11 Novembre  
Dimanche 20 – Repas des Aînés

### DÉCEMBRE

Vendredi 2 – Conseil Municipal  
Dimanche 4 – Marché de Noël  
Dimanche 11 – Loto organisé pour le Tour du Pays d'Aigre  
Mercredi 14 – Cinéma  
Samedi 17 – Spectacle Noël des Enfants  
Dimanche 18 – Loto organisé par l'ACJAR